

# Rapport d'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial



**Octobre 2023**

Kevin DELAJOURD – Anne-Florence DESMIS

<b>01</b>	<b>Contexte de l'évaluation</b>	
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rappel des grands objectifs stratégiques</li><li>- Approche globale et articulation avec les autres niveaux de planification</li><li>- Synthèse des indicateurs territoriaux</li><li>- Méthodologie d'évaluation</li></ul>	p.3

<b>02</b>	<b>Analyse du niveau d'engagement du PCAET</b>	
		p.12

<b>03</b>	<b>Evaluation des actions</b>	
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Axe A : Renforcer la mobilité durable</li><li>- Axe B : Optimiser la performance énergétique des bâtiments publics et privés</li><li>- Axe C : Développer les énergies renouvelables</li><li>- Axe D : Promouvoir l'Economie Circulaire</li><li>- Axe E : Renforcer la capacité d'adaptation du territoire et des activités économiques au changement climatique &amp; protéger l'environnement</li></ul>	p.15

<b>04</b>	<b>Bilan global et synthèse de l'évaluation du PCAET</b>	
		p.50

# 01.

# Contexte de l'évaluation

# 01 - Contexte de l'évaluation

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20231116-D20231116-220-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2023  
Date de réception préfecture : 20/11/2023

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (53 communes, 79 063 habitants) s'est dotée d'un premier plan climat (PCET) en 2013 suivi du PCAET en cours d'exercice, approuvé le 29 octobre 2020.

Ainsi que le dispose l'article R-229-51 du code de l'environnement, une évaluation doit être menée 3 ans après l'approbation d'un PCAET : « *Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales.* »

Cet exercice est obligatoire dans le cadre de cette démarche de planification. L'objectif de cette évaluation intermédiaire est de **décrire et connaître** les actions mises en œuvre, afin de **juger** l'état des réalisations pour permettre une **adaptation (amélioration)** du programme d'actions et de sa réalisation et ainsi sécuriser l'inscription du territoire dans la trajectoire définie. Cette évaluation mi-parcours bénéficiera au processus de révision du PCAET et la construction de la stratégie neutralité carbone à l'horizon 2050.

## 1-1- Rappel des grandes orientations du PCAET

Le PCAET de la Plaine de l'Ain repose sur cinq axes stratégiques : mobilité durable, rénovation énergétique, développement des EnR&R, économie circulaire et adaptation au changement climatique & protection de l'environnement. Le PCAET décline ces 5 axes en 19 actions prioritaires et 86 mesures opérationnelles.

Les potentiels de réduction évalués lors de l'élaboration du PCAET sont, à horizon 2030 (comparé à 2015) :

- Réduction de 33% de la consommation énergétique et des émissions de GES liées aux bâtiments ;
- Réduction de 30% de la consommation énergétique et des émissions de GES liées à la mobilité ;
- Réduction de 25% de la consommation énergétique et des émissions de GES liées à l'industrie, le secteur agricole et grâce aux actions de consommation responsable.

Grâce à l'utilisation de matériaux biosourcés et à la stabilisation de l'artificialisation des sols, le stockage carbone annuel pourrait représenter 40% des émissions GES du territoire en 2030\*.

\* Avec l'hypothèse de l'atteinte des objectifs de réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990.

Au-delà des grandes orientations, plusieurs objectifs opérationnels et sectoriels ont également été fixés à horizon 2030 dans le volet stratégie du PCAET :

Mobilité	<ul style="list-style-type: none"><li>- Augmenter la part modale du vélo à 8%</li><li>- Porter à 10% la fréquentation des transports en commun</li><li>- Comptabiliser + 5000 véhicules électriques et + 175 véhicules au GNV</li></ul>
Résidentiel	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rénover 85 foyers par an</li><li>- Contacter 500 foyers/an pour les informer/sensibiliser à la rénovation énergétique</li></ul>
Tertiaire	<ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagner les communes dans leurs travaux de rénovation énergétique</li></ul>
EnR&R	<ul style="list-style-type: none"><li>- Porter la production d'énergie produite à partir des énergies renouvelables et de récupération à 67 GWh/an sur le territoire</li></ul>
Déchets	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réduire les déchets industriels sur le territoire par différents leviers : réduction, valorisation et promotion de la consommation responsable</li></ul>
Eau – Energie - biodiversité	<p>Aucun objectif opérationnel n'a été construit pour cette thématique, seules sont formulées les orientations ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rationnaliser les prélèvements sur la ressources eau : accompagnement et sensibilisation des différents usagers</li><li>- Réduire la consommation énergétique et contribuer à la protection de l'environnement grâce à la sensibilisation des scolaires</li></ul>
Urbanisme	<p>Aucun objectif opérationnel n'a été construit pour cette thématique, seule est formulée l'orientation ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Augmenter la séquestration carbone sur le territoire et réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique grâce à l'accompagnement à la végétalisation dans les centres urbains et les zones périurbaines</li></ul>

# 01 - Contexte de l'évaluation

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20231116-D20231116-220-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2023  
Date de réception préfecture : 20/11/2023

Le programme d'actions du PCAET se décline autour des 5 axes thématiques ci-dessous :

- Mobilité durable ;
- Rénovation énergétique ;
- Développement des EnR&R ;
- Economie Circulaire ;
- Plan d'adaptation au changement climatique et protection de l'environnement.

## 1-2- Approche globale et articulation avec les autres niveaux de planification

Les potentiels de réduction ont été estimés pour chacun des secteurs à enjeux de la CCPA. Ils servent de socle au PCAET, intègrent des tendances démographiques, technologiques et estiment les capacités du territoire à opérer la transition énergétique. Toutes les dimensions d'aménagement du territoire et d'activités économiques sont intégrées, conformément à la SNBC introduite par la LTECV. Le PCAET vient formaliser les axes de développement de la politique environnementale de la communauté de communes en vue de s'inscrire dans ce scénario de transition.

Le PCAET s'articule avec les documents de planification environnementale établis à plusieurs échelles :

- Au plan national : la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), le Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA), la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC2) ;
- Au plan régional : le SRADDET de la région Auvergne-Rhône-Alpes ayant été lui-même approuvé en 2019 par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020, le PRAEC (Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire), articulé avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et le Schéma Régional de Développement Économique ;
- Au plan intercommunal : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle du Bugey Côtière Plaine de l'Ain (BUCOPA) et le Projet Alimentaire Territorial du Grand Lyon (PATLy) au sein duquel des coopérations peuvent se mettre en place entre territoires voisins.

Pour rappel, la France s'est engagée, via la Stratégie Nationale Bas carbone à une :

- Réduction de 40% des émissions de GES (en 2030 par rapport à 1990) ;
- Réduction de 20% de la consommation énergétique finale (en 2030 par rapport à 2012).

Plusieurs objectifs sectoriels de réduction des émissions de GES sont inscrits dans la SNBC (en 2030 comparé à 2015) :

- Bâtiments : -49% ;
- Transports : - 28% ;
- Agriculture : -19% ;
- Production énergétique : -33% ;
- Industrie : -35% ;
- Déchets : - 35%.

La CCPA n'a pas fixé et affiché d'objectifs de réduction de la consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre dans son document PCAET, la stratégie à venir de la CCPA et les actions qui en découlent dans ce cadre devront à l'avenir afficher à minima le respect des objectifs de la SNBC.

## 1-3- Synthèse des indicateurs phares de la démarche PCAET

*(évolution des principaux indicateurs sur le territoire : consommation d'énergie, émissions de GES, production d'énergie)*

L'analyse des grands indicateurs issus de l'Observatoire Régional Climat Air Énergie (ORCAE) met en évidence des résultats variables et assez mitigés pour la CCPA :

- La consommation énergétique finale est en faible augmentation entre 2015 et 2021, s'écartant ainsi des potentiels de réduction estimés et inscrits au PCAET de réduction de la consommation énergétique (notamment sur la mobilité et les bâtiments) ;
- La production locale d'énergie renouvelable progresse assez lentement entre 2015 et 2021 ;
- D'une manière globale, les émissions de GES sur le territoire sont en baisse. La poursuite des efforts menés sur les transports, 1<sup>er</sup> poste émetteur sur le territoire, permettra d'accentuer cette baisse.

# 01 - Contexte de l'évaluation

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20231116-D20231116-220-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2023  
Date de réception préfecture : 20/11/2023

## Consommation d'énergie

La consommation énergétique finale est un indicateur important pour qualifier la dynamique territoriale. La maîtrise de cette consommation et sa réduction notamment dans des secteurs tel que le résidentiel est indispensable pour l'atteinte des objectifs fixés.

Le tableau ci-dessous présente la consommation énergétique finale par secteur sur le territoire de la CCPA, toutes sources énergétiques confondues.

	2021 (GWh/an)	Évolution entre 1990 et 2021 (%)	Évolution entre 2015 et 2021 (%)
Résidentiel	618	+22	-2
Tertiaire	393	+42	+38
Transport (routier et autre)	1 032	+22 (routier) -15 (autre)	-4 (routier) -3 (autre)
Industrie (hors énergie)	747	+85	+10
Déchets	137	+364	-34
Agriculture, sylviculture, aquaculture	39	+94	+26
<b>Tous secteurs</b>	<b>2 966</b>	<b>+42</b>	<b>+2</b>

Tableau 1 - Evolution de la consommation énergétique finale sur le territoire de la CC de la Plaine de l'Ain (données ORCAE)

Tous secteurs confondus, la consommation énergétique du territoire de la communauté de communes avant et après l'adoption du PCAET reste inscrite dans une tendance à la hausse. Le secteur du transport connaît quant à lui un léger recul tandis que la consommation énergétique liée au déchet montre une forte diminution entre 2015 et 2021.

## Production locale d'énergie

La production locale d'énergie renouvelable sur le territoire progresse lentement depuis 2015, avec une augmentation du taux de couverture de la consommation énergétique finale de seulement 1% entre 2015 et 2021.

	2015	2021	Evolution en %
<b>Production ENR (GWh/an)</b>	378	434	+15%
<b>Taux de couverture de la consommation énergétique finale (%)</b>	13	14	

Tableau 2 - Evolution de la production d'EnR en GWh (données ORCAE)

La CCPA s'est fixée un objectif de production sur le PV et le solaire thermique de 67 GWh/an à horizon 2030. Si cet objectif reste très éloigné des données actuelles, la production d'énergie solaire a presque quadruplé depuis 2015.

	2015	2021	Evolution (en %)
<b>Production PV et solaire et thermique (GWh)</b>	5.83	20.96	+353%

Tableau 3 - Evolution de la production d'énergie (données Terristory)

# 01 - Contexte de l'évaluation

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20231116-D20231116-220-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2023  
Date de réception préfecture : 20/11/2023

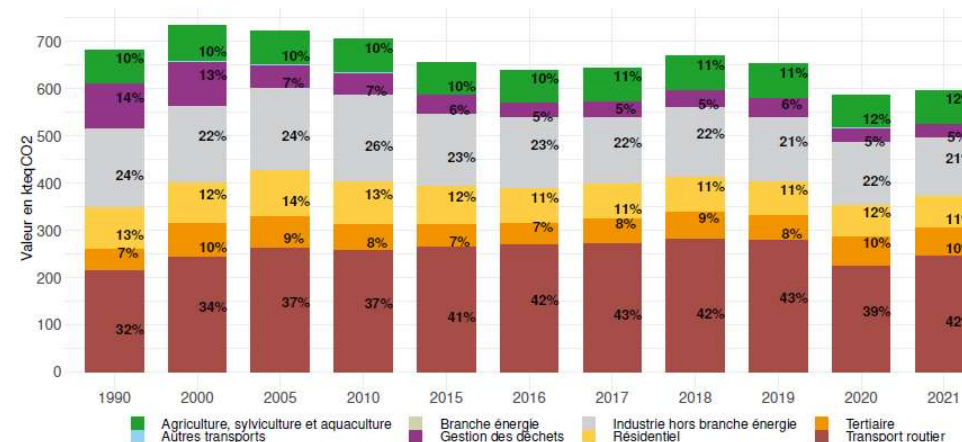
## Emissions de Gaz à Effet de Serre

Les émissions de GES du territoire sont globalement en baisse. La quasi-totalité des secteurs est concernée par cette baisse, exception faite du secteur « agricole, sylvicole et aquaculture » mais également et surtout le secteur tertiaire qui enregistre une forte hausse.

	2021 (ktCO <sub>2</sub> e)	Évolution entre 1990 et 2021 (%)	Évolution entre 2015 et 2021 (%)
Résidentiel	67	-25	-16
Tertiaire	60	+30	+27
Transport (routier et autre)	249	+14 (routier) -56 (autre)	-7 (routier) -28 (autre)
Industrie (hors énergie)	124	-25	-19
Production d'énergie	nc	nc	nc
Déchets	28	-70	-31
Agriculture, sylviculture, aquaculture	69	0	+5
<b>Tous secteurs</b>	<b>597</b>	<b>-13</b>	<b>-9</b>

Tableau 3 - Evolution des émissions de GES sur le territoire de la CC de la Plaine de l'Ain (données ORCAE)

En 2021, les émissions de GES du territoire représentaient 597 ktCO<sub>2</sub>e. La prépondérance des secteurs d'activité dans les émissions de GES sur le territoire reste inchangé avec une importante majorité des émissions provenant de la mobilité (42%), suivis de l'industrie - hors production d'énergie (21%), de l'agriculture (12%) et du tertiaire (10%).



Evolution de la part de chaque secteur dans les émissions totales de GES (Source ORCAE, Profil Climat Air Energie édité le 16/06/2023)

L'évolution constatée des émissions de GES sur le territoire de la CCPA est assez éloignée sur certains secteurs des objectifs sectoriels de réduction des émissions de GES inscrits dans la SNBC (en 2030 comparé à 2015) :

- Bâtiments (objectif SNBC : -49%) : seules les émissions du résidentiel diminuent depuis 2015;
- Transports (objectif SNBC : -28%) : les émissions du transport routier restent élevées et ne s'inscrivent pas à ce stade dans l'objectif de la SNBC tandis que les émissions liées aux autres moyens de transport ont atteint en 2021 l'objectif fixé à horizon 2030 ;
- Agriculture (objectif SNBC : -19%) : les émissions restent en augmentation ;
- Production énergétique (objectif SNBC : -33%) : donnée indisponible ;
- Industrie (objectif SNBC : -35%) : la diminution ne s'inscrit pas encore dans l'objectif SNBC ;
- Déchets (objectif SNBC : - 35%) : l'objectif de réduction de la SNBC est atteint en 2021.

# 01 - Contexte de l'évaluation

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20231116-D20231116-220-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2023  
Date de réception préfecture : 20/11/2023

## Récapitulatif de l'évolution des indicateurs territoriaux (depuis 2015)

### Rappel des objectifs nationaux globaux :

- ✓ SNBC : Réduction de 40% des émissions de GES (en 2030 par rapport à 1990)
- ✓ Réduction de 20% de la consommation d'énergie finale (en 2030 par rapport à 2012)

	Emissions de GES (2021/1990)	Conso énergétique finale totale (2021/2012)	Conso énergétique finale par habitant (2021/2012)
Moyennes régionales	-28%	-8%	-12%
<b>CC Plaine de l'Ain</b>	<b>-14%</b>	<b>+5%</b>	<b>-1,9%</b>

Tableau 4 – Comparaison des émissions de GES et consommations énergétiques entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et l'échelle régionale (source TerriSTORY)

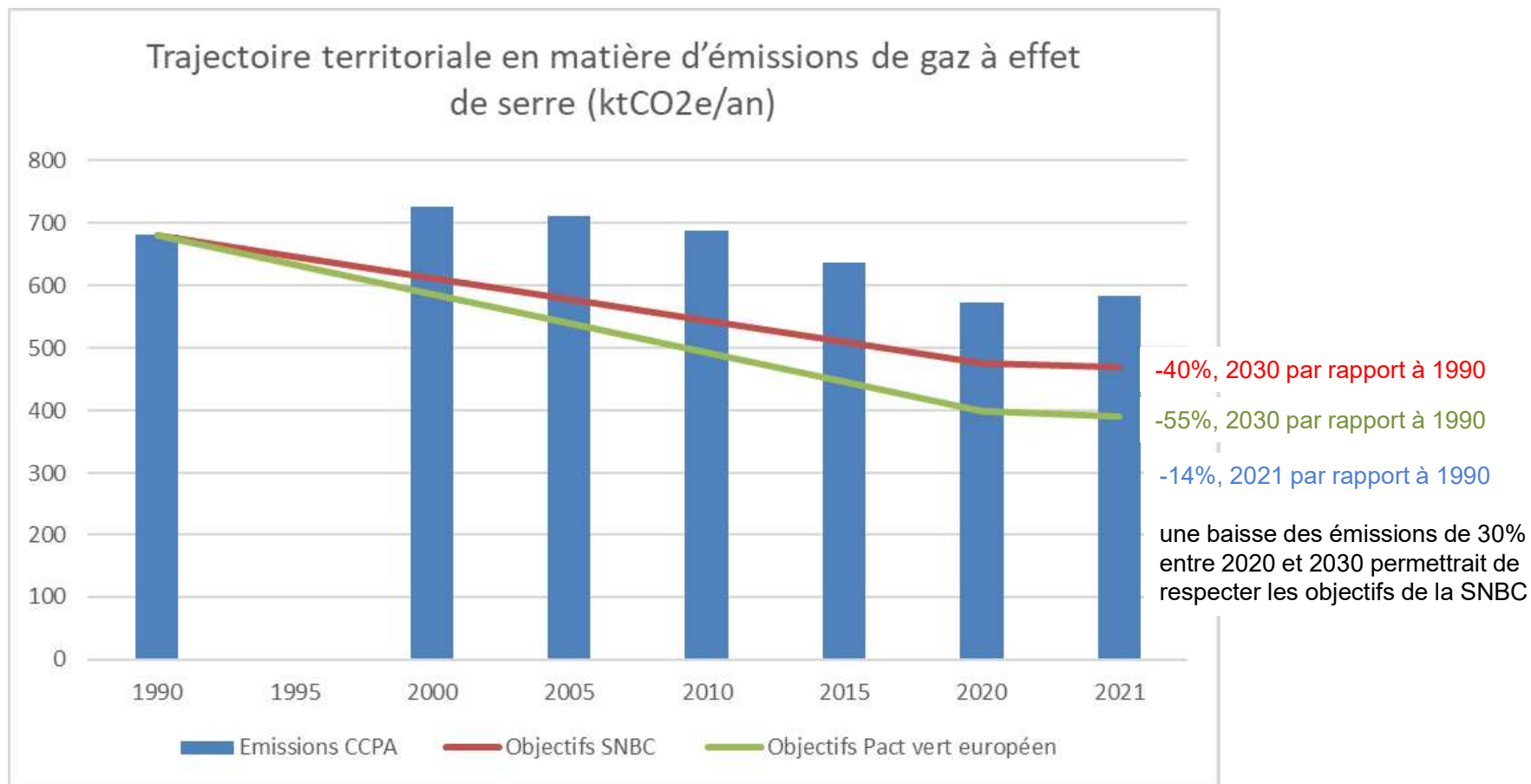
➔ Les indicateurs GES et énergétiques sur la Communauté de Communes montrent une diminution moins rapide qu'à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes



# 01 - Contexte de l'évaluation

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20231116-D20231116-220-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2023  
Date de réception préfecture : 20/11/2023

La trajectoire des émissions de GES de la CCPA se situe au dessus de la trajectoire de la SNBC et du pacte vert européen



Source : TerriSTORY

# 01 - Contexte de l'évaluation

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20231116-D20231116-220-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2023  
Date de réception préfecture : 20/11/2023

## 1-4- Méthodologie d'évaluation

L'évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité d'un plan climat se traduit par un suivi au fil de l'eau de la progression des actions ainsi que des indicateurs associés, mais s'articule également autour de deux temps forts :

- L'établissement d'un rapport de bilan à mi-parcours après 3 ans d'application du PCAET et sa mise à disposition du public ;
- La démarche évaluative réalisée aux termes des 6 ans conformément aux dispositions de la LTECV.

Le but de l'évaluation d'un Plan Climat est d'apprécier de sa valeur et de son adéquation aux objectifs stratégiques fixés par la communauté de communes. Les objectifs fixés doivent en effet pouvoir être atteints grâce à la mise en œuvre des actions fléchées dans le Plan Climat. La démarche d'évaluation vise à caractériser leur pertinence au regard des objectifs et à qualifier l'état de leur mise en œuvre ainsi que la plus-value, progrès acquis grâce à leur réalisation.

L'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du PCAET consiste à analyser les fiches actions à l'aune de plusieurs critères afin de faire état des réalisations et manquements, notamment à l'aide des indicateurs communiqués. La première étape consiste à collecter les informations permettant de dégager des tendances de réalisation, de disposer des éléments de quantification (données, mesures) permettant d'évaluer l'état de mise en œuvre de ces actions. Une seconde partie, plus analytique, permet ensuite de faire état des résultats obtenus et de l'impact de l'action sur les objectifs établis en amont.

Dans le cadre de l'analyse du PCAET de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, l'évaluation a été conduite à partir de la collecte d'informations auprès de la chargée de mission de transition énergétique/climat et écologie-agriculture et des agents de la collectivité. Une partie des données a également été collectée dans le cadre de l'élaboration de l'état des lieux du Contrat d'Objectif Territorial. Ces données ont permis d'apprécier la mise en œuvre du PCAET à partir :

- D'une analyse du niveau d'engagement et de mise en œuvre des actions du PCAET ;
- D'une évaluation des actions sur la base d'une analyse multicritères :

1. **Pertinence des actions** au regard de la situation du territoire : en quoi les actions du PCAET sont-elles susceptibles de répondre aux enjeux du territoire en matière de climat, d'énergie, de biodiversité, etc. En d'autres termes, sont-elles adaptées à ces enjeux ?
2. **Effet de levier sur la mobilisation du territoire** (collectivités, entreprises, citoyens) : au travers de ses compétences et son PCAET, la CCPA doit incarner le rôle de coordinateur de la transition énergétique et écologique sur son territoire. Les actions portées doivent donc être des leviers permettant de faire émerger, de soutenir et de décliner localement des initiatives en phase avec les objectifs territoriaux. L'objectif de cet axe d'évaluation est d'estimer si les actions du Plan Climat sont susceptibles de démultiplier les initiatives et donc les effets recherchés ? Génèrent-elles de nouvelles initiatives locales tant privées que publiques ?
3. **Niveau des réalisations** : quel niveau de production et d'avancement de la mise en œuvre des actions ? Quels sont les moyens déclinés par la CCPA tant en financement qu'en ressources humaines, en expertise, en communication pour soutenir la transition énergétique ? Ce critère permet de refléter la bonne mise à disposition de moyens pour atteindre les objectifs fixés.
4. **Résultats au regard des objectifs fixés et effets des actions sur les enjeux du territoire** : des résultats effectifs sont-ils identifiables ? Les résultats visés sont-ils explicites ? Sont-ils chiffrés ? Les actions produisent-elles les impacts attendus sur les grands déterminants de la situation climat – air – énergie du territoire ? Permettent-elles de contribuer à la réduction des impacts, ou à la maximisation des bénéfices ? Ce critère d'analyse est intrinsèquement lié à la définition initiale des indicateurs ainsi qu'à leur suivi / renseignement.

Les 86 mesures opérationnelles du PCAET de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain ont fait l'objet d'une analyse au regard des 4 critères décrits précédemment et selon le barème de notation ci-contre.

Une moyenne a ensuite été calculée à la maille de l'action (au nombre de 19) puis une consolidation a été appliquée pour chaque axe afin de faire ressortir les forces et les marges de progression pour chacun d'entre eux.

Enfin, afin de mieux visualiser les résultats de l'analyse multicritères et de faire ressortir les forces et les marges de progression, la notation par action et par axe a été matérialisée par des flèches.



L'évaluation du PCAET est donc un état des lieux de la situation du territoire vis-à-vis des objectifs, du degré d'engagement du PCAET et de 'pertinence' globale de ses mesures

Critères	0	1	2
<b>Pertinence</b>			
<b>1. De la mesure au regard de la situation régionale</b>	Peu pertinente au regard des enjeux du territoire	Répond partiellement aux besoins du territoire	Répond pour une part significative aux besoins du territoire
<b>Cohérence externe</b>			
<b>2. Effet levier sur la mobilisation du territoire (collectivités, entreprises, citoyens)</b>	Sans relation avec les actions d'autres acteurs	Participation directe ou indirecte d'autres acteurs	Permet essentiellement la mobilisation d'autres acteurs
<b>Efficacité</b>			
<b>3. Niveau des réalisations</b>	Très partiellement réalisées	Réalisées mais pas à la hauteur des objectifs	Réalisations sont significatives et les résultats au regard des objectifs
<b>4. Résultats au regard des objectifs fixés/effets sur les enjeux du territoire</b>	Très faible par rapport aux objectifs	Insuffisants par rapport aux objectifs	Des résultats sont identifiés et correspondent aux objectifs fixés

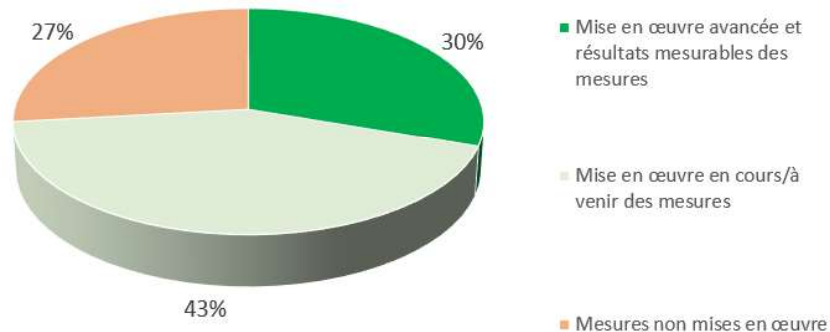
Tableau 5 – Tableau d'analyse multicritères des actions du PCAET de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

# 02.

## Analyse du niveau d'engagement du PCAET

# Niveau de réalisation des mesures opérationnelles

- ✓ **73%** des mesures opérationnelles sont mises en œuvre : le niveau d'engagement est satisfaisant
- ✓ Des difficultés relatives à la **mobilisation de certains indicateurs de suivi ont été rencontrées**. Celles-ci peuvent résulter de plusieurs éléments :
  - Absence d'indicateurs
  - Inaccessibilité des données
  - Carence de renseignement
- ✓ Parmi les mesures non mises en œuvre, 60% sont portées par des partenaires auprès desquelles la CCPA n'a pu collecter d'informations, cette part est donc à considérer avec précaution



## Bilan global à mi-parcours selon les 4 critères

Les 86 mesures opérationnelles ont été évaluées selon les 4 critères décrits précédemment. Le tableau ci-dessous présente la note moyenne et l'appréciation globale par axe pour chacun des 4 critères :

Pertinence des actions au regard des enjeux du territoire	1.2	Les actions du PCAET sont en cohérence avec les grands enjeux de transition écologique et énergétique et couvrent de nombreuses thématiques/secteurs
Effet levier sur la mobilisation du territoire de la CCPA	1.0	L'effet levier global du programme d'actions PCAET est bon et les actions du PCAET mobilisent les différentes strates territoriales et de nombreuses parties prenantes du territoire : acteurs économiques, associations, chambres consulaires, services décentralisés de l'état... L'accompagnement et la communication avec les communes peuvent encore être renforcés
Niveau de réalisation des actions engagées	1.0	Le niveau de réalisation des actions et mesures opérationnelles est assez satisfaisant même si près de la moitié des mesures sont en cours de réalisation avec des résultats et effets non mesurables à ce stade
Résultats au regard des objectifs fixés et effets des actions sur les enjeux territoriaux	0.3	Le manque d'objectifs opérationnels et stratégiques sur une grande partie des mesures ne permet pas d'apprécier le résultat des mesures. L'absence d'indicateur et de suivi sur de nombreuses mesures ne permet pas d'apprécier pleinement les résultats et effet des actions sur les enjeux territoriaux

# Niveau moyen de réalisation des actions du PCAET

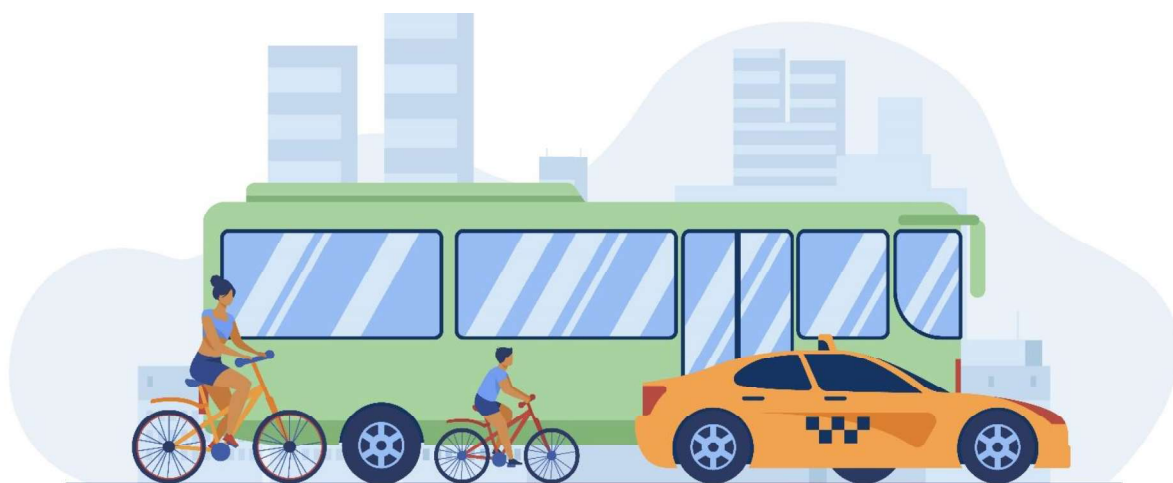
AXE	Actions	Niveau de réalisation actions	Niveau de réalisation axes
Axe A : Mobilité durable	Action A.1.0 : Augmenter la part de déplacements à vélo		
	Action A.2.0 : Développer les mobilités partagées		
	Action A.3.0 : Animer la politique mobilité		
	Action A.4.0 : Accompagner les nouvelles motorisations		
	Action A.5.0 : Accompagner les entreprises		
AXE B : Rénovation énergétique	Action B.1.0 : Mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique		
	Action B.2.0 : Sensibilisation et conseils pour réduire les consommations d'énergie		
	Action B.3.0 : Diminuer les consommations des bâtiments publics		
	Action B.4.0 : Optimiser l'éclairage public		
Axe C : Développer les énergies renouvelables	Action C.1.0 : Développer les énergies solaires		
	Action C.2.0 : Inciter à l'installation d'énergies renouvelables		
Axe D : Economie Circulaire	Action D.1.0 : Valoriser les déchets		
	Action D.2.0 : Eviter les déchets		
	Action D.3.0 : Faire émerger les projets innovants localement		
Axe E : Adaptation au changement climatique et Protection de l'environnement	Action E.1.0 : Préserver la ressource en eau		
	Action E.2.0 : Sensibiliser les scolaires		
	Action E.3.0 : Végétaliser les villes		
	Action E.4.0 : Eco-événements et sensibilisation		
	Action E.5.0 : Intégrer les impacts du changement climatique sur l'agriculture		

**3 axes sur 5** présentent un niveau d'avancement  $\geq$  à 50%

Les 2 autres axes présentent un niveau d'avancement de 25%

# 03.

## Evaluation des actions



## **AXE A : Renforcer la Mobilité durable**



# Axe A : Renforcer la mobilité durable

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20231116-D20231116-220-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2023  
Date de réception préfecture : 20/11/2023



## Rappel des objectifs

Cet axe vise à limiter les déplacements motorisés thermiques afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air. Pour répondre à ces objectifs, plusieurs actions sont mobilisées :

- Favoriser le report modal vers les déplacements à vélo ;
- Rationnaliser les déplacements en développant les mobilités partagées ;
- Porter à connaissance des acteurs du territoire les nouveaux schémas et nouvelles solutions de mobilité ;
- Accompagner le développement de nouvelles motorisations pour réduire le nombre de véhicules thermiques sur le territoire ;
- Accompagner les entreprises au développement de nouvelles solutions de mobilité en interne.

## Les principaux objectifs opérationnels à horizon 2030



Atteindre 8% des déplacements à vélo

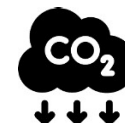


+5000 véhicules e + 175 GNV



+10 % sur fréquentation des transports en commun

## Analyse multicritères des actions de l'axe



**-30% CO2e (potentiel de réduction entre 2030 et 2015)**

Actions	Pertinence	Effet levier	Niveau de réalisation	Résultats/Effets	Synthèse
Action A.1.0 : Augmenter la part de déplacements à vélo	↑	↻	↻	↻	↻
Action A.2.0 : Développer les mobilités partagées	↻	↻	↻	↻	↻
Action A.3.0 : Animer la politique mobilité	↻	↻	↻	↻	↻
Action A.4.0 : Accompagner les nouvelles motorisations	↻	↻	↻	→	↻
Action A.5.0 : Accompagner les entreprises	↻	↻	↻	→	↻

# Axe A : Renforcer la mobilité durable



## Forces/marges de progression de l'axe



- Adoption d'un schéma cyclable 2022-2026 qui acte les priorités d'action en matière d'aménagement d'itinéraires cyclables sur le territoire
- Déploiement d'un bouquet de mobilité en agissant sur les infrastructures (parking de covoiturage, voies cyclables) et les services (mobilités partagées, vélos en libre service, déploiement TAD, etc.)
- Formalisation d'une politique d'information et de sensibilisation autour de la mobilité (plaquette d'information, création de 4 hubs, relai d'animation du challenge mobilité)
- Dynamique de mobilisation des acteurs du territoire à renforcer (notamment des entreprises)
- Dynamique encore faible sur l'essor des nouvelles motorisations

### Recommandations principales issues de l'analyse de l'Axe A :

- Mettre en place un dispositif de suivi des parts modales sur le territoire
- Favoriser le développement de nouvelles motorisation sur le territoire par la mise en place d'une politique de soutien au développement et un maillage des stations IRVE, GNV et hydrogène sur le territoire
- Renforcer la communication à destination des entreprises pour faire émerger les initiatives liées à la mobilité durable
- Engager une réflexion sur les actions liées aux flux de marchandises avec les acteurs de la logistique

# Evaluation multicritères



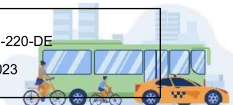
## Action A.1.0 : Augmenter la part de déplacements à vélo



<b>Objectifs de l'action</b>	Augmenter la part modale du vélo - Porter à 8% la part modale du vélo et atteindre 15 km de pistes à horizon 2030	
<b>Cibles</b>	Usagers (utilisateur final) Communes	
<b>Pilote/partenaires</b>	<b>Pilote :</b> Service mobilité (coordination) Pôle développement économique (en lien avec les zones d'activité) Pôle tourisme (en lien avec les lieux d'accueil touristique)	<b>Partenaires :</b> Département de l'Ain (Plan Vélo : aménagement, financement) ADEME (Accompagnement et financement)
<b>Réalisations</b>		
<b>Mesures non engagées</b>	- Mise en place de services liés au vélo	
<b>Mesures en cours / réalisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un nouveau schéma de pistes cyclables, approuvé en décembre 2021 prenant en compte les nouvelles frontières de l'intercommunalité et axé sur les déplacements domicile-travail, scolaires et liés au tourisme. Le schéma définit les liaisons à réaliser entre 2022 et 2026, 2026-2030 et au-delà de 2030</li> <li>- Définition du PPI pour la CCPA</li> <li>- Fonds de concours proposé aux communes pour l'aménagement de pistes cyclables</li> <li>- Mise en place de stationnements vélo sur l'une des aires de covoiturage afin de mailler le territoire avec des solutions d'intermodalité (au travers des hub mobilité) en lien avec les gares</li> <li>- Mise en place d'un service de location de vélo en complément du dispositif Covoit'ici (à Tenay et à la gare de Meximieux)</li> <li>- Soutien au développement d'atelier de co-réparation vélo sur le territoire</li> <li>- Aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique et trottinette électrique</li> </ul>	

Résultats		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 km de pistes créées sous MO CCPA et 2 Km financées via le fonds de concours communes</li> <li>- 1 service de location de vélo à l'essai pendant 18 mois, non concluant car faible mobilisation du service</li> <li>- 116 VAE et 5 trottinettes financés en 2022 et 126 et 3 trottinettes financés en 2021 (pour un objectif de 100 VAE/an et 30 000 € de budget/an)</li> <li>- Travail en cours par un bureau sur la révision de la signalisation de la viarhônga</li> </ul>		
Evaluation		
<b>Pertinence au regard de la situation régionale</b>	↑	L'augmentation de la part modale du vélo contribue à la réduction de la consommation énergétique, des émissions de GES et à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire. Cette action répond donc aux enjeux Climat Air Energie du territoire
<b>Effet levier sur la mobilisation du territoire (collectivités, entreprises, citoyens)</b>	↗	Cette action vise le déploiement d'aménagements cyclables et de solutions d'intermodalité mobilisant les communes, certains acteurs économiques et leurs salariés notamment pour les déplacements domicile-travail et l'ensemble des usagers du territoire. Cette action a donc un effet levier fort
<b>Niveau de réalisation des actions engagées</b>	↗	Le schéma cyclable a été adopté et des premiers km sont réalisés. Le service de location de vélo n'est à ce jour pas concluant et des actions sont encore à mener sur le stationnement vélo
<b>Résultats au regard des objectifs fixés/effets sur les enjeux du territoire</b>	↗	L'objectif sur le financement de VAE est dépassé et l'objectif de réaliser 15 km de pistes cyclables en 2030 sera très certainement atteint. Peu d'indicateur sur le reste des mesures en place permettant le suivi de cette action. Un suivi de l'évolution de la pratique du vélo devra permettre de valider de l'atteinte des objectifs initiaux
Synthèse et recommandations		
↗	La CCPA a initié plusieurs actions permettant une utilisation plus importante du vélo. Un travail sur le suivi des parts modales sur le territoire permettrait de mesurer l'efficacité des différentes mesures	

# Evaluation multicritères



## Action A.2.0 : Développer les mobilités partagées



<b>Objectifs de l'action</b>	Rationaliser les déplacements motorisés par le développement des mobilités partagées. L'objectif est d'augmenter de 30% le taux de remplissage moyen des voitures à horizon 2030.	
<b>Cibles</b>	Usagers (cible finale) Entreprises Communes	
<b>Pilote/partenaires</b>	<b>Pilote :</b> Service mobilité (coordination) Pôle dev. économique (lien ZA) Pôle tourisme (lien accueil touristique)	<b>Partenaires :</b> Région AURA (Mov'ici), ADEME (accompagnement et financement), Département de l'Ain (coordinateur, expertise), AURA EE (PEND-AURA+), CEREMA (évaluation des programmes)

### Réalisations

<b>Mesures non engagées</b>	
<b>Mesures en cours / réalisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation de la plateforme régionale de covoiturage Mov'ici et de la communauté « Plaine de l'Ain »</li> <li>- Mise en place de la plateforme Covoit'ici (autostop organisé)</li> <li>- Développement de lignes de covoiturage</li> <li>- Deux lignes de covoiturage également mises en place par la Région AURA (appelées TAD) le 12 septembre 2022. Elles relient Ambérieux et le PIPA ou Meximieux et le PIPA. Les deux lignes fonctionnent bien.</li> <li>- Déploiement de hub mobilité favorisant la multimodalité et l'intermodalité</li> <li>- Accompagnement des communes de la CCPA souhaitant mettre en place des arrêts pour l'auto-stop organisé (dispositif stop n'go)</li> <li>- Stop n'go remplacé par TAD sectorisé avec arrêts pré-définis avec les communes</li> </ul>

### Résultats

- 1880 membres de la communauté CCPA sur la plateforme régionale Mov'ici : au 31 mars 2023
- Le nombre d'inscrits à la plateforme de covoiturage a triplé en 3 ans
  - 2022 : 1716 inscrits en plus - 1363 usagers actifs - 173 passagers distincts
  - 2021 : 1087 inscrits en plus - 673 usagers actifs (440 conducteurs différents) - 74 passagers distincts
  - 2020 : 462 inscriptions - 301 usagers actifs - 11 passagers
- Déploiement de 4 hub mobilité pour faciliter la multi modalité et l'intermodalité
- Absence de schéma de covoiturage mais une concertation en cours pour la mise en place de parking

### Covoit'ici :

- 4 lignes de covoiturage pour relier le pipa et EDF
- 14 arrêts, 4 terminus au niveau des principaux pôles d'habitation : Meximieux - Ambérieux / Tignieux - Jamezieu / Montagnieu - Vercieu. 2 arrêts au PIPA et 1 à la centrale EDF
- Sur 22 mois analysés (juin 21 - mars 23) : 6753 trajets aboutis dont 77% co-voiturés soit 14 trajets quotidiens. 922 trajets en moyenne par mois (*Audit par indiggo*)

### Evaluation

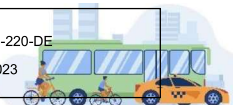
<b>Pertinence au regard de la situation régionale</b>	↗	La rationalisation de l'utilisation de la voiture permet de réduire le nombre de déplacements motorisés sur le territoire et contribue ainsi aux objectifs de réduction de consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire
<b>Effet levier sur la mobilisation du territoire</b> (collectivités, entreprises, citoyens)	↗	L'action consiste à déployer une série de mesures permettant l'évolution des pratiques des usagers du territoire (habitants, salariés). L'effet levier est important sur cette action puisqu'elle mobilise majoritairement ces usagers et a donc un impact direct sur leurs pratiques de mobilité
<b>Niveau de réalisation des actions engagées</b>	↗	Les différentes mesures ont été déployées et sont en cours d'animation à l'échelle du territoire. Certaines mesures, comme l'autostop organisé ont été réorientées, après une première phase de test. Le niveau de réalisation est donc conforme aux objectifs
<b>Résultats au regard des objectifs fixés/effets sur les enjeux du territoire</b>	↗	L'évolution du nombre d'inscrits à la plateforme de covoiturage, et notamment d'usagers actifs témoignent de résultats probants pour la CCPA. Ces derniers devront être complétés par une analyse plus fine du volume annuel de trajets évités et de l'évolution du taux de remplissage des voitures

### Synthèse et recommandations



Les actions liées aux mobilités partagées sont déjà bien en place sur le territoire. Il s'agira à présent de consolider le dispositif de suivi-évaluation de l'action pour apprécier l'efficacité des mesures mises en œuvre. Par ailleurs, il sera nécessaire de maintenir (voir renforcer) les actions de sensibilisation auprès des entreprises pour stimuler la mise en place de covoiturage au sein des entreprises et réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail

# Evaluation multicritères



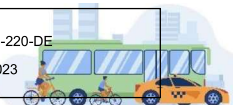
## Action A.3.0 : Animer la politique mobilité



<b>Objectifs de l'action</b>	Porter à connaissance des différents acteurs du territoire les alternatives à la voiture. Un des objectifs opérationnels est d'augmenter de 10% la fréquentation des transports en commun à horizon 2030.	
<b>Cibles</b>	Usagers (cible finale)	
<b>Pilote/partenaires</b>	<b>Pilote :</b> Service mobilité (coordination) Pôles développement économique (pour diffusion auprès des zones d'activité et des employeurs), tourisme et habitat (pour diffusion)	<b>Partenaires :</b> Région AURA (challenge mobilité), communes (expérimentation covoiturage solidaire), Département de l'Ain (réseau mobilité dans l'Ain), ALECO1 (promotion de challenge mobilité)
<b>Réalisations</b>		
<b>Mesures non engagées</b>	- Animation du co-voiturage solidaire	
<b>Mesures en cours / réalisées</b>	- La CCPA a renforcé son rôle dans la communication et la sensibilisation sur la mobilité en se dotant de compétences internes (1 ETP + budget dédié) même si l'animation de la politique mobilité est portée par la Région. La CCPA mène des actions en partenariat avec le SM PIPA et la Centrale du Bugey et est sous convention avec la région (AOM). Elle participe au dispositif relais mobilité du Conseil Départemental. Les actions menées sont les suivantes : <i>animation sur le dispositif Covoit'ici (entreprises, acteurs de l'emploi et de l'insertion ...), animations sur la semaine mobilité, relais sur les réseaux sociaux et le site de la CCPA, ajout de contenu dans les bulletins communaux et création d'un guide mobilité</i> - Porte la mise en place de 4 Hubs de mobilité - Contribution à l'initiative Mobilie01 porté par l'USIE01, espace d'information, de conseil en mobilité pour les salariés des structures d'insertion par l'emploi	
<b>Résultats</b>		
- 5000 guides mobilité ont été distribués ainsi que des guides vélo - Les résultats qu'engendre l'animation de la politique mobilité sont difficilement mesurables - Peu d'indicateur de suivi des actions en place		

Evaluation		
<b>Pertinence au regard de la situation régionale</b>	↗	L'animation autour de la la politique mobilité ne peut que contribuer à l'augmentation des mobilités alternatives et douces en portant à connaissance des usagers les solutions qui existent en termes de mobilité durable sur le territoire
<b>Effet levier sur la mobilisation du territoire</b> (collectivités, entreprises, citoyens)	↗	L'animation autour de la mobilité et particulièrement la mise en place de hub mobilité, a un impact direct sur les pratiques modales des usagers grâce à la mise à disposition d'espaces d'attente fonctionnels, d'information sur les solutions les plus adaptées aux besoins (trains, bus, covoiturage, vélo) et la possibilité de s'inscrire aux différents services intégrés (covoiturage et vélo). Cette action implique également de nombreux acteurs du territoire. Les hub ont été développés par un groupement de deux entreprises locales : la start-up PIM Mobility et l'entreprise ZEST, filiale du Groupe Brunet. Le dispositif Covoit'ici implique les Balcons du Dauphiné, le PIPA et des discussions avec la 3CM, EPCI voisine, permettront peut-être d'étendre le dispositif à d'autres territoires
<b>Niveau de réalisation des actions engagées</b>	↗	La CCPA porte une action dynamique en matière d'animation de la politique mobilité, au travers la production d'outils et des animations territoires ciblées. La diffusion importante de guides présentant les solutions à disposition illustrent l'impact des campagnes communautaires
<b>Résultats au regard des objectifs fixés/effets sur les enjeux du territoire</b>	↗	La CCPA ne dispose pas d'indicateurs de suivi des actions et d'impacts de ces actions. L'évolution des pratiques est un phénomène difficile à appréhender. Il serait nécessaire de mener des enquêtes auprès des cibles, sur l'impact des actions pour mieux appréhender ses effets
Synthèse et recommandations		
↗	La CCPA joue un rôle important dans l'animation de la politique mobilité de la région à l'échelle de la communauté de communes. Le manque de suivi-évaluation ne permet d'évaluer l'efficacité des actions menées sur le territoire. La structuration d'un dispositif de suivi semble nécessaire pour pouvoir ajuster les mesures à mettre en place sur le territoire.	

# Evaluation multicritères

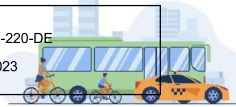


## Action A.4.0 : Accompagner les nouvelles motorisations

<b>Objectifs de l'action</b>	Réduire le nombre de véhicules à moteur thermique sur le territoire en permettant une meilleure utilisation des véhicules électriques et GNV (meilleur maillage des infrastructures de recharge par exemple). L'objectif est de comptabiliser 5000 véhicules électriques et 175 véhicules au GNV de plus en 2030.	
<b>Cibles</b>	Usagers (cible finale) Communes CCPA	
<b>Pilote/partenaires</b>	<b>Pilote :</b> Pôles mobilité (coordination) et développement économique (porteurs de projet, accompagnement entreprises)	<b>Partenaires :</b> ENEDIS (déploiement bornes de recharge électriques), GRDF (déploiement GNV), Département de l'Ain (étude de potentiel), Région (hydrogène)
<b>Réalisations</b>		
<b>Mesures non engagées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des communes dans leurs projets de bornes de recharge</li> <li>- Promotion de la station GNV de Blyes (en partenariat avec GRDF : informations, journées d'essai, visite de la station...)</li> <li>- Accompagnement au développement de la filière hydrogène par la Région Auvergne Rhône-Alpes</li> </ul> <i>* Ces mesures pourront être inscrites au sein de la feuille de route énergie en cours de construction</i>	
<b>Mesures en cours / réalisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de mesures sont inscrites au PCAET et portées par la CCPA sur les mobilités alternatives en dehors de la réalisation d'une étude de potentiel des infrastructures pour les véhicules électriques et la gestion de 4 bornes de recharges électriques</li> <li>- Un schéma directeur des bornes est en cours d'élaboration par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain</li> </ul>	
<b>Résultats</b>		
- Le manque d'actions inscrites au PCAET et de mesures réalisées par la CCPA ne permet pas de dégager de résultats		

Evaluation		
<b>Pertinence au regard de la situation régionale</b>	↗	L'accompagnement au développement de nouvelles motorisations est cohérent avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour autant, les nouvelles solutions de mobilité ne répondent pas à l'enjeu de réduire les déplacements sur le territoire et les solutions de « démobilité » doivent venir en complémentarité au développement de solutions de mobilité alternative pour répondre plus amplement à la réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire
<b>Effet levier sur la mobilisation du territoire (collectivités, entreprises, citoyens)</b>	↗	L'accompagnement des nouvelles motorisations à un effet levier important puisque cela mobilise plusieurs strates territoriales : la région, le département mais également la CCPA et les communes pour l'installation de stations d'avitaillement. Le déploiement d'infrastructures de recharge et avitaillement est essentiel pour stimuler l'acquisition de véhicules, et une condition <i>sine qua non</i> à l'acquisition de véhicules à carburant alternatif
<b>Niveau des réalisations des actions engagées</b>	→	Peu de réalisation à date en dehors d'une étude de potentiel pour le maillage futur d'IRVE et l'installation de 4 bornes de recharge sur le territoire
<b>Résultats au regard des objectifs fixés/effets sur les enjeux du territoire</b>	→	Le manque d'actions inscrites au PCAET et de mesures réalisées par la CCPA ne permet pas d'apprécier l'avancer et les effets de l'action
Synthèse et recommandations		
↗	La CCPA peut être plus proactive pour accompagner le développement de la mobilité électrique sur le territoire en démarchant les acteurs privés tels que les entreprises qui ont une flotte de véhicules et les entreprises qui peuvent implanter des stations d'avitaillement (les grandes surfaces par exemple)	

# Evaluation multicritères



## Action A.5.0 : Accompagner les entreprises

<b>Objectifs de l'action</b>	Rationaliser les déplacements domicile travail et professionnels sur le territoire en accompagnant le tissu économique local à la mise en œuvre de solutions de mobilité alternative	
<b>Cibles</b>	Salariés (cible finale) Entreprises	
<b>Pilote/partenaires</b>	<b>Pilote :</b> Pôles mobilité (coordination) et développement économique (diffusion auprès des entreprises)	<b>Partenaires :</b> Région Auvergne Rhône Alpes (Challenge mobilité), SMPIPA (projet de mutualisation de transports), Département de l'Ain et ALECO1 (animation speed meeting covoiturage), CCI de l'Ain (relais aux entreprises)
<b>Réalisations</b>		
<b>Mesures non engagées</b>		
<b>Mesures en cours / réalisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intégration d'un ETP sur l'animation de la mobilité permet à la CCPA de communiquer sur le covoiturage et sur les solutions de mobilité alternatives auprès des entreprises</li> <li>- La CCPA relaie le challenge mobilité porté par la région</li> <li>- Un projet de mutualisation de transport est en cours, porté par la SM PIPA, afin de proposer un mode de transport collectif et moins polluant</li> <li>- Dispositif Covoit'ici avec le PIPA et EDF</li> </ul>	
<b>Résultats</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le challenge mobilité a mobilisé 12 entreprises en 2022, le chiffre est en progression depuis 2019</li> <li>- Publication prochaine de l'étude du SM PIPA</li> </ul>		

## Evaluation

<b>Pertinence au regard de la situation régionale</b>	↗	L'animation auprès des entreprises sur les enjeux de mobilité alternative ne peut que contribuer à la réduction de la consommation en énergie, aux émissions de GES et de polluants atmosphérique sur le territoire
<b>Effet levier sur la mobilisation du territoire (collectivités, entreprises, citoyens)</b>	↗	L'accompagnement des entreprises à une mobilité durable peut avoir un effet levier important car il a pour objectif à la fois de faire changer les pratiques modales des salariés dans le cadre du travail (domicile travail et déplacements professionnels) mais peut également engendrer un changement de pratiques pour les trajets personnels
<b>Niveau des réalisations des actions engagées</b>	↗	L'accompagnement des entreprises porte davantage sur des enjeux d'animation et communication, en lien avec l'action A.3.0. La CCPA joue le rôle de relai local du challenge mobilité
<b>Résultats au regard des objectifs fixés/effets sur les enjeux du territoire</b>	→	La CCPA manque de visibilité sur les actions concrètes mises en œuvre par les entreprises du territoire. Le challenge mobilité, porté par la région est une action « coup de poing » mais n'inscrit pas les entreprises dans un engagement dans la durée. De fait, la CCPA ne dispose pas d'indicateurs permettant d'appréhender des résultats de son action

## Synthèse et recommandations

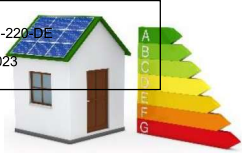
↗	La CCPA est active sur l'animation de la politique mobilité mais les actions de communication envers les entreprises semblent insuffisantes. Le changement de pratiques est un processus lent et complexe qui ne peut être opéré uniquement au travers d'un levier communication. D'autres leviers d'actions plus forts doivent être imaginés en partenariat avec les entreprises (appui à l'élaboration de stratégies opérationnelles, financement d'actions, etc.).
---	---



## AXE B : Optimiser la performance énergétique des bâtiments publics et privés



# Axe B : Optimiser la performance énergétique des bâtiments publics et privés



## Rappel des objectifs

Cet axe vise à réduire la consommation énergétique des bâtiments, la facture énergétique pour les usagers, les émissions de particules fines liées au bois de chauffage et à améliorer le confort d'hiver et d'été des foyers.

Pour répondre à ces objectifs, plusieurs actions sont mobilisées :

- Mettre à disposition une plateforme de rénovation énergétique permettant de massifier le conseil et l'accompagnement des projets de rénovation à destination des usagers et d'initier de plus en plus de travaux de rénovation énergétique tout en mobilisant les professionnels du bâtiment
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire, y compris les professionnels
- Agir sur la consommation des bâtiments publics
- Optimiser l'éclairage public

## Les principaux objectifs opérationnels jusqu'à 2030



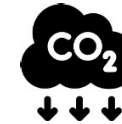
Rénover 85 foyers/an  
Contacter 500 foyers/an  
Sensibiliser 200 foyers/an



Accompagner les communes dans leurs travaux de rénovation énergétique



**-28%**  
**-12 GWh/an**



**-7706 t CO2e**

## Analyse multicritères des actions de l'axe

Données issues du PCAET, correspondent à des potentiels de réduction liés à la rénovation énergétique des bâtiments

Actions	Pertinence	Effet levier	Niveau de réalisation	Résultats/Effets	Synthèse
Action B.1.0 : Mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique	↑	↑	↑	↻	↑
Action B.2.0 : Sensibilisation et conseils pour réduire les consommations d'énergie	↻	↻	↻	→	↻
Action B.3.0 : Diminuer les consommations des bâtiments publics	↻	↻	↻	→	↻
Action B.4.0 : Optimiser l'éclairage public	↻	↻	↻	↻	↻

# Axe B : Rénovation énergétique



## Forces/marges de progression de l'axe



- La CCPA est engagée pour la rénovation énergétique du bâti privé et public. Les actions menées sur le territoire prouvent sa volonté de massifier la rénovation :
  - Mise en place d'une plateforme énergétique avec accompagnement complet dans les projets de rénovation (conseil technique et financier) et des résultats en phase avec les objectifs
  - Mise en place de l'OPAH à l'échelle de la CCPA
  - Mise en place d'aides financières pour la rénovation, y compris pour les ménages hors ANAH
  - Actions menées en lien avec les bailleurs sociaux (accompagnement + aides)
  - Accompagnement du petit tertiaire
  - Programme IMPACTE et dispositif ACTEE 2 à destination des communes
  - Des actions de mobilisation des communes sur l'éclairage public (sensibilisation, relamping, etc.)
- Des actions en faveur de la diminution des consommations énergétiques du bâti public en retrait (carence en matière de suivi, audit énergétique, objectif de performance énergétique dans le neuf ou dans la rénovation...)
- Absence de pilotage des indicateurs énergétiques

### Recommandations principales issues de l'analyse de l'Axe B :

- Bâtiments publics :
  - Renforcer le pilotage de la consommation énergétique des bâtiments appartenant à la CCPA (suivi des consommations, suivi des installations techniques, identification des bâtiments les plus énergivores)
  - Elaborer des documents cadres/chartes pour l'utilisation des bâtiments par les agents et inscrire des objectifs de performance énergétique pour le neuf ou la rénovation
  - Engager une démarche de planification de la rénovation du bâti
- Relayer les dispositifs d'accompagnement de la CCI dont peuvent bénéficier les entreprises (accompagnement DD de la CCI, AAP ADEME ...)

# Evaluation multicritères



## Action B.1.0 : Mettre en place une plateforme de rénovation énergétique



<b>Objectifs de l'action</b>	Massifier la rénovation énergétique du bâti résidentiel afin de réduire la consommation énergétique, les émissions de particules fines liées aux bâtiments et d'améliorer le confort thermique pour les habitants. La CCPA vise d'accompagner la rénovation de 85 foyers par an et de contacter 500 foyers par an jusqu'à 2030	
<b>Cibles</b>	Usagers	
<b>Pilote/partenaires</b>	<b>Pilote :</b> Pôle Habitat (coordination) Pôle PCAET (pour intégrer de nouveaux services à la plateforme)	<b>Partenaires :</b> Région Auvergne-Rhône-Alpes (financement), Département de l'Ain (financement), ALECO1 (opérateur conseils / animation)
<b>Réalisations</b>		
<b>Mesures non engagées</b>		
<b>Mesures en cours / réalisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La plateforme « Plaine de l'Ain Renov'+ » est opérationnelle depuis 2019</li> <li>- Elle est la porte d'entrée de l'OPAH (opération de programmation de l'amélioration de l'habitat) et regroupe le Bonus de Performance Énergétique (aide à la rénovation pour propriétaire occupant non-éligible à l'OPAH), le Conseil sur les économies d'énergie, les travaux de rénovation et d'installation d'énergies renouvelables (permanences physiques et téléphoniques)</li> <li>- La nouvelle OPAH est en cours de construction avec applicabilité en décembre 2023</li> <li>- Propose un accompagnement complet allant du conseil gratuit (niveau 1, avec une permanence à Ambérieu en Bugey) au montage financier du projet</li> </ul>	
<b>Résultats</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 904 foyers contactés en 2022 (objectif dépassé) et 414 foyers conseillés (niveau 1)</li> <li>- 7 contacts sur 10 ont engagé une rénovation, soit 633 sur 904 foyers conseillés</li> </ul> <p>➔ Gains estimés par an : 2 249 011 KWh économisés et 683 648 KgeqCO2e évités</p>		

## Evaluation

<b>Pertinence au regard de la situation régionale</b>	↑	La plateforme de rénovation énergétique est très complète pour répondre aux enjeux de diminution de la consommation énergétique du résidentiel qui représente 24 % des consommations énergétiques du territoire puisqu'elle s'adresse autant au propriétaires occupants qu'aux propriétaires bailleurs, ANAH ou hors ANAH
<b>Effet levier sur la mobilisation du territoire</b> (collectivités, entreprises, citoyens)	↑	L'effet levier est fort sur cette action car il touche directement les habitants du territoire et mobilise le tissu économique local pour la rénovation des logements. L'action portée par la CCPA est multi-cible et permet de répondre aux différentes problématiques. En revanche, l'objectif fixé à la rénovation de 85 foyers par an, semble trop éloigné des objectifs nationaux (0,2% du parc rénové par an, contre 2% fixés à l'échelle nationale)
<b>Niveau des réalisations des actions engagées</b>	↑	Les mesures inscrites au PCAET sont en place et les réalisations sont supérieures aux objectifs fixés. Le nombre de foyers contactés et conseillés est en hausse
<b>Résultats au regard des objectifs fixés/effets sur les enjeux du territoire</b>	↗	Les dispositifs d'aide touchent toutes les cibles du bâtiment résidentiel et les objectifs opérationnels annuels fixés à la mise en place de la plateforme sont dépassés. Les gains sont mesurés et permettent de qualifier l'impact des actions engagées
<b>Synthèse et recommandations</b>		
↗	Cette action est aujourd'hui essentielle dans la politique climat air énergie de la CCPA et présente des réalisations et résultats dynamiques. Elle doit probablement être soutenue et les objectifs fixés et moyens alloués renforcés afin de s'inscrire dans une trajectoire vertueuse, contributrice d'une réduction des consommations énergétiques d'un secteur prépondérant dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire.	

# Evaluation multicritères



## Action B.2.0 : Sensibiliser et conseiller pour réduire les consommations d'énergie



<b>Objectifs de l'action</b>	Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments privés afin de répondre aux enjeux de réduction de la consommation énergétique liées aux bâtiments, des émissions de GES et de particules fines sur le territoire. L'objectif est de conseiller 200 ménages par an jusqu'à 2030.	
<b>Cibles</b>	Usagers Entreprises (toutes tailles et tous secteurs confondus)	
<b>Pilote/partenaires</b>	<b>Pilote :</b> Pôle Habitat (coordination) Pôle PCAET (lancement box climat et petits travaux, slime)	<b>Partenaires :</b> Département de l'Ain (co-financement travaux de rénovation), CCI (accompagnement entreprises), ALEC01 (animation)
<b>Réalisations</b>		
<b>Mesures non engagées</b>		
<b>Mesures en cours / réalisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La CCPA sensibilise les habitants aux consommations énergétiques et la déperdition de chaleur dans les logements par la mise à disposition de « thermo-kits » et la spl ALEC Ain organise des balades thermographiques par quartier ou commune. La distribution des kits et l'organisation des balades thermographiques sont organisées à la sollicitation des usagers</li> <li>- Les entreprises sont sensibilisées par la CCI et la CMA sur la réduction de la consommation d'énergie</li> <li>- En complément de la plateforme de rénovation énergétique, le Département cofinance un slime département et la CCPA soutient également un slime local complémentaire au dispositif départemental</li> </ul>	
<b>Résultats</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 13 animations ménages (C1) réalisées en 2022</li> <li>- Plus de 2 000 personnes sensibilisées à l'échelle départementale</li> <li>- Communication de la CCPA sur l'effacement diffus par le biais du magazine d'information et installation de boîtier dans le château de Chazey</li> <li>- Absence de données à date sur le nombre d'entreprises accompagnées par la CCI et la CMA</li> </ul>		

Evaluation		
<b>Pertinence au regard de la situation régionale</b>	↗	La sensibilisation et le co-financement de petits travaux (pour les locataires) est pertinent pour diminuer la consommation énergétique du résidentiel qui représente 24 % des consommations énergétiques du territoire (40% des logements ont été construits avant réglementation thermique). La sensibilisation des entreprises est importante pour permettre d'atteindre des objectifs de réduction à horizon 2030 et 2050
<b>Effet levier sur la mobilisation du territoire (collectivités, entreprises, citoyens)</b>	↗	L'effet levier est important pour cette action car elle vise à sensibiliser l'ensemble des usagers (particulier, tertiaire...) sur la réduction de la consommation énergétique. Au regard de l'augmentation drastique du prix des énergies, l'effet levier doit être soutenu, afin de lutter contre la précarité énergétique des habitants du territoire
<b>Niveau des réalisations des actions engagées</b>	↗	La majorité des mesures est mise en œuvre pour opérer une réduction des consommations énergétiques du résidentiel sur le territoire. Peu d'actions à destination des entreprises, en dehors de l'accompagnement du petit tertiaire, sont directement portées par la CCPA
<b>Résultats au regard des objectifs fixés/effets sur les enjeux du territoire</b>	→	L'objectif de sensibiliser 200 personnes par an n'est pas atteint et aucune donnée n'est disponible à date concernant l'accompagnement que propose la CCI et la CMA
Synthèse et recommandations		
↗	Il semble nécessaire de renforcer le dispositif pour massifier la rénovation énergétique sur le territoire en ciblant les ménages qui n'utilisent pas la plateforme de conseil et de sensibilisation : ciblage, méthodologie... La CCPA pourrait par ailleurs mettre en place des instances d'échange avec les entreprises du territoire pour travailler sur les sujets liés à la consommation d'énergie (écologie industrielle...)	

# Evaluation multicritères



## Action B.3.0 : Diminuer les consommations des bâtiments publics



<b>Objectifs de l'action</b>	Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics communaux et intercommunaux	
<b>Cibles</b>	Communes CCPA	
<b>Pilote/partenaires</b>	<b>Pilote :</b> Pôle PCAET (coordination) Pôle patrimoine bâti (remontée d'informations)	<b>Partenaires :</b> SIEA (ISOL'01), ALECO1 (accompagnement), association Les Avertis (accompagnement CEE)
<b>Réalisations</b>		
<b>Mesures non engagées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet ISOL'01 porté par le SIEA (projet terminé)</li> </ul>	
<b>Mesures en cours / réalisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fond de concours à destination des communes afin de rénover leur patrimoine</li> <li>- Programme IMPACTE (opéré par la SPL ALEC 01), visant à la réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics : ingénierie technique (bilans patrimoniaux, pré-diagnostics...) et financière</li> <li>- Participation de la CCPA au dispositif ACTEE 2 (2020-2023)</li> <li>- Organisation de balades thermographiques à la demande des communes</li> <li>- Action de « relamping » portée par la CCPA auprès des communes du territoire</li> <li>- Pour le patrimoine propre Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable Patrimoine bâti communautaire et abords nommé en 2021 assure le suivi des consommations énergétiques du patrimoine bâti. L'étude des consommations d'énergie est réalisée de la manière suivante :                 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agents en charge du relevé des consommations énergétiques des bâtiments. Le suivi est fait à réception des factures, absence de contrôle des consommations multi-flux. Le suivi ne permet pas d'identifier les principaux postes et usages de consommation</li> <li>- Les bâtiments les plus consommateurs sont identifiés mais pas de vision des catégories d'énergies de ses bâtiments. Ils font l'objet d'opérations au cas par cas</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	

<b>Résultats</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 communes se sont manifestées dans le cadre du dispositif ACTEE 2 (2020-2023), AMI SEQUOIA. Une seule a été jusqu'à la réalisation de l'audit énergétique</li> <li>- 2/3 balades thermographiques réalisées en 2021/2022</li> <li>- Données sur le dispositif IMPACTE : 28 communes intégrées au dispositif ; 36 projets engagés ; 23 études d'opportunités réalisées ; 15 accompagnement de projets engagés ; 20% des travaux engagés dans le cadre de l'accompagnement sont arrivés à terme</li> </ul>		
<b>Evaluation</b>		
<b>Pertinence au regard de la situation régionale</b>	↗	Les actions mises en place sont cohérentes avec l'objectif de réduction de la consommation énergétique des bâtiments et du territoire
<b>Effet levier sur la mobilisation du territoire (collectivités, entreprises, citoyens)</b>	→	L'effet levier sur le territoire est plus faible que sur d'autres actions car les mesures portent uniquement sur le patrimoine de la CC (dont un patrimoine assez restreint pour la CCPA) et des communes. Pour autant, les projets de réduction de la consommation énergétique peuvent mobiliser des entreprises du territoire
<b>Niveau des réalisations des actions engagées</b>	↗	La majorité des mesures visant à la diminution des bâtiments publics est amorcée mais le suivi et pilotage actions et les mesures des gains associés restent à construire
<b>Résultats au regard des objectifs fixés/effets sur les enjeux du territoire</b>	→	La CCPA n'a pas fixé d'objectifs de réduction sur la consommation énergétique du tertiaire dont celle liée au patrimoine communal et intercommunal. Les données liées à la consommations énergétique des bâtiments ne sont pas mises à disposition et la réduction de consommation engendrée par les mesures mises en place n'est pas quantifiée
<b>Synthèse et recommandations</b>		
↗	Pour consolider son action, la CCPA pourra agir selon deux leviers : d'une part se doter d'une stratégie d'amélioration de la performance énergétique de son propre patrimoine, d'autre part en outillant le pilotage et suivi des actions à destination des communes en mettant en place un suivi des consommations multi-flux, des réalisations et une évaluation du potentiel d'économie d'énergie lié au différentes mesures d'accompagnement et construire le dispositif de suivi	

# Evaluation multicritères



Action B.4.0 : Optimiser l'éclairage public	
<b>Objectifs de l'action</b>	Diminuer de 50% la consommation d'énergie liée à l'éclairage public
<b>Cibles</b>	Communes CCPA
<b>Pilote/Partenaires</b>	<b>Pilote :</b> Pôle PCAET (coordination) <b>Partenaires :</b> SIEA (éclairage), FNE (sensibilisation biodiversité)
Réalisations	
<b>Mesures non engagées</b>	
<b>Mesures en cours / réalisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des communes dans l'optimisation de l'éclairage public (changement des équipements, extinction de nuit ...) : réunions d'information et de sensibilisation sur l'éclairage public avec pour objectif la présentation des technologies disponibles, des échanges de bonnes pratiques et de la sensibilisation à la pollution lumineuse nocturne vis-à-vis de la biodiversité et des habitants</li> <li>- Relais des préconisations émises par le SIEA : témoignage / participation du syndicat lors des réunions d'information à destination des communes</li> <li>- Plan de sobriété mis en place en 2022</li> <li>- Relamping / Extinction nocturne et installation de LED sur 95% du parc en 2019</li> </ul>
Résultats	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2022 : 3 réunions / visites organisées pour accompagner les communes + actions de sensibilisation auprès du grand public lors de la Nuit est Belle</li> <li>- Quelques communes ont mis en place l'extinction de l'éclairage public la nuit</li> <li>- Absence de quantification des effets des mesures d'optimisation sur la consommation énergétique suite aux opérations de relamping et d'extinction nocturne</li> </ul>	



Evaluation		
<b>Pertinence au regard de la situation régionale</b>	↗	Cette action contribue à la diminution de la consommation énergétique sur le territoire et la mise en place de trame noire a un impact positif sur la biodiversité et la santé humaine
<b>Effet levier sur la mobilisation du territoire (collectivités, entreprises, citoyens)</b>	↗	L'action de la CCPA est relayée / accompagnée par le SIEA et FNE Ain et implique directement les communes par la mise en place d'actions d'optimisation de leur système d'éclairage
<b>Niveau des réalisations des actions engagées</b>	↗	Plusieurs communes ont mis en place une extinction nocturne ainsi que des actions de relamping
<b>Résultats au regard des objectifs fixés/effets sur les enjeux du territoire</b>	↗	La mise en place de mesures d'optimisation de l'éclairage public a un impact direct sur la consommation énergétique. La mise en place d'un dispositif de suivi des consommations sera utile pour évaluer le gain énergétique
Synthèse et recommandations		
↗	Plusieurs actions vertueuses ont été déployées. Cependant, la CCPA ne dispose pas d'une vision précise de l'état du déploiement des réalisations à maille communale, et des gains associés par ces réalisations. Une évaluation plus fine serait à conduire pour appréhender son impact	



## AXE C : Développement des EnR&R



## Axe C : Développer les EnR&R

### Rappel des objectifs

Cet axe vise à accompagner le développement des énergies renouvelables et de récupération sur le territoire afin d'augmenter l'énergie produite localement. Aujourd'hui, 93% de la consommation d'énergie est importée sur le territoire et en 2021 le solaire thermique et photovoltaïque ne représente que 5% de la production EnR locale.

L'objectif est aussi de réduire la dépense énergétique du territoire par la réduction des coûts d'approvisionnement.

Pour répondre à ces objectifs, plusieurs leviers d'actions sont mobilisés :

- Accompagner le développement du solaire thermique et photovoltaïque ;
- Inciter les acteurs privés et publics à l'installation d'énergies renouvelables.

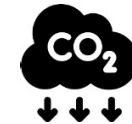
### Les principaux objectifs opérationnels jusqu'à 2030



Potentiel de production atteignable : + 67 GWh/an



+67 GWh/an



-4692t CO2e

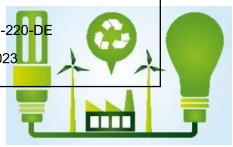
Données issues du PCAET : correspondent au potentiel de production solaire atteignable en 2030 et aux réductions des émissions de GES associées

### Analyse multicritères des actions de l'axe

Actions	Pertinence	Effet levier	Niveau de réalisation	Résultats/Effets	Synthèse
Action C.1.0 : Développer les énergies solaires	↗	↗	↗	➔	↗
Action C.2.0 : Inciter à l'installation d'énergies renouvelables	↗	↗	↗	➔	↗



## Axe C : Développer les EnR&R



### Forces/marges de progression de l'axe



- La CCPA contribue au développement des EnR&R sur le territoire
  - Réalisation d'un cadastre solaire pour stimuler les installations publiques et privés
  - Mobilisation et investissement auprès de l'association citoyenne pour les EnR&R 5SCIC Pl'Ain d'Énergie°
  - Développement de projets d'ampleur / installation solaire (Lagnieu, Loyettes, Ambérieu, projets d'ombrières)
  - Accompagnement de projets pilotes d'auto-consommation d'électricité renouvelable et mise en œuvre au sein des bâtiments de la collectivités
- Un cadastre solaire qui ne fonctionne plus suite à la fin de la convention avec le prestataire
- Une part de la production d'énergie renouvelable faible sur le territoire (chaleur et électricité)
- Une carence de projets en faveur du développement de la chaleur renouvelable (chaufferie biomasse, réseaux de chaleur, valorisation chaleur fatale, etc.)
- Un manque de visibilité sur le potentiel (technique, financier, organisationnel) de développement des EnR&R sur le territoire

#### Recommandations principales issues de l'analyse de l'Axe C :

- Structurer le développement des EnR par l'élaboration d'une stratégie à l'échelle du territoire et la mise en place d'une ingénierie technique et financière (coordonnée par la commission Energies Nouvelles) pour faciliter le développement des projets
- Soutenir le développement des différentes filières renouvelables pour exploiter au mieux le potentiel EnR du territoire
- Organiser, en partenariat avec les communes, le travail que ces dernières doivent mener sur le recensement des zones d'accélération

# Evaluation multicritères



## Action C.1.0 : Développer les énergies renouvelables solaires



<b>Objectifs de l'action</b>	Augmenter la production énergétique locale par le renouvelable solaire afin de diminuer les dépenses énergétiques et les émissions de GES liées à la consommation énergétique du territoire. Le potentiel atteignable en 2030 pourrait alors passer de 6 à + 67GWh/an. La réduction des émissions de GES serait quant à elle de 4692t CO <sub>2</sub> par an	
<b>Cibles</b>	Communes - CCPA	
<b>Pilote/Partenaires</b>	<b>Pilote :</b> Pôle PCAET (coordination) Développement économique et Habitat (Fonds d'aide aux énergies renouvelables)	<b>Partenaires :</b> Département de l'Ain (soutien aux études de potentiel), SIEA (éclairage solaire), ACERPA (projet citoyen), CNR (opérateur centrale solaire), ENEDIS (réseau), CCI (visites)
<b>Réalisations</b>		
<b>Mesures non engagées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des toits communaux pertinents pour une installation solaire</li> <li>- Soutien aux études de potentiel d'EnR solaire (mis en place par le Département)</li> <li>- Suivi des possibilités de traitement des panneaux PV en fin de vie sur le territoire</li> </ul>	
<b>Mesures en cours / réalisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un cadastre solaire, aujourd'hui inopérant</li> <li>- Mise en place de centrales solaires sur sols dégradés pour limiter l'artificialisation</li> <li>- Investissement de la CCPA dans l'association citoyenne pour les énergies renouvelables dans la Plaine de l'Ain (ACERPA) qui a mis sur pied une SCIC, Pl'Ain d'Énergie, pour permettre aux habitants d'investir dans des projets PV</li> <li>- Démarrage de l'accompagnement à la mise en place d'ombrières solaires de parking (la CCI de l'Ain organise des visites de sites exemplaires)</li> </ul>	
<b>Résultats</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cadastre solaire n'est plus opérant, il n'est donc pas possible d'évaluer son niveau d'utilisation par les différents acteurs du territoire. Une centrale solaire est opérationnelle à Villebois et des projets sont en cours à Lagnieu (2.9 Mwc pour 3.36 GWh) et Loyettes (4.78 Mwc pour 5.41 GWh). Investissement de la CCPA dans la SCIC Pl'Ain d'énergie (ACERPA), inauguration du premier projet sur Douvres en novembre 2021 et raccordé le 10 janvier 2022. D'autres projets sont attendus sur le territoire.</li> </ul>		

Evaluation		
<b>Pertinence au regard de la situation régionale</b>	↗	Cette action vise le développement des énergies renouvelables solaires (thermique et photovoltaïque) qui ne représentent que 4% de la production énergétique renouvelable locale. Le développement de la production solaire thermique et photovoltaïque, dont le potentiel semble important, est un atout pour l'augmentation de la production énergétique locale et la maîtrise de la dépense énergétique
<b>Effet levier sur la mobilisation du territoire (collectivités, entreprises, citoyens)</b>	↗	Le développement du solaire a un effet levier important puisque la mise à disposition d'un cadastre solaire peut s'adresser à tous les acteurs du territoire (particuliers, entreprises, bailleurs sociaux, communes ...) et les études de potentiel et le développement des projets mobilisent aussi Enedis et le SIEA. Le retrait du cadastre solaire est un écueil dans la stratégie de mobilisation (acteurs publics et privés) de la CCPA
<b>Niveau des réalisations des actions engagées</b>	↗	Plusieurs mesures et projets sont en cours sur le solaire et des initiatives menées sur le territoire montrent la volonté d'avancer sur le sujet
<b>Résultats au regard des objectifs fixés/effets sur les enjeux du territoire</b>	→	Le développement d'ombrières et de centrales solaires au sol permettent d'augmenter la puissance de production locale. Les résultats actuels sont encore éloignés des objectifs fixés d'augmenter la production de 60 GWh/an. La part d'électricité renouvelable dans le mix énergétique locale reste faible par ailleurs
Synthèse et recommandations		
↗	La production EnR annuelle est inférieure à la production moyenne annuelle régionale. Les mesures mises en place sur le territoire peuvent être renforcées et notamment sur le solaire qui ne représente que 4% de la production EnR&R. L'existence d'une commission dédiée est une force pour le développement des projets EnR, elle pourrait porter l'animation d'une stratégie et feuille de route opérationnelle permettant la structuration du développement des EnR sur le territoire. Les potentiels EnR doivent être réaffirmés et la mise en place d'une ingénierie technique et financière au service des communes et des acteurs privés permettrait de garantir une cohérence, suffisance et complémentarité des projets pour répondre aux ambitions du territoire.	

# Evaluation multicritères



## Action C.2.0 : Inciter à l'installation d'énergies renouvelables

<b>Objectifs de l'action</b>	Augmenter la production énergétique sur le renouvelable afin de diminuer les dépenses énergétiques du territoire et réduire les émissions de GES	
<b>Cibles</b>	Communes Usagers	
<b>Pilote/Partenaires</b>	<b>Pilote :</b> Pôles PCAET (coordination) et Habitat (lien plateforme de rénovation énergétique)	<b>Partenaires :</b> GRDF et DDT01 (visites installations EnR), Département de l'Ain (soutien études de potentiel et unités de méthanisation / bois énergie)
<b>Réalisations</b>		
<b>Mesures non engagées</b>		
<b>Mesures en cours / réalisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mesures concernent majoritairement des mesures de soutien du département et de la région pour le développement d'installations bois-énergie et de méthanisation</li> <li>- Organisation de réunions et visites par la CCPA pour les élus sur les différentes énergies renouvelables (biogaz, solaire, éolien, géothermie, bois-énergie) avec la DDT de l'Ain, ALEC01 et GRDF comme partenaires identifiés</li> <li>- L'incitation aux particuliers sur la mise en place d'installations EnR est réalisée par le biais de la plateforme Plaine de l'Ain Renov'+</li> <li>- Un Projet de méthanisation est en cours sur le territoire</li> </ul>	
<b>Résultats</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 webinaires organisés par la SPL ALEC Ain</li> <li>- Exception faite de la connaissance des projets développés sur le territoire (projets photovoltaïques, installation de méthanisation...), peu de résultats identifiés pour cette action</li> </ul>		

## Evaluation

<b>Pertinence au regard de la situation régionale</b>	↗	Cette action vise le développement de la production énergétique locale pour toutes les sources de production EnR qui ne couvrait en 2021 que 15% de la consommation énergétique du territoire. En complément des impérieuses actions de sobriété et efficacité énergétique, il est nécessaire d'accélérer la diversification de la production renouvelable locale
<b>Effet levier sur la mobilisation du territoire</b> (collectivités, entreprises, citoyens)	↗	Le développement des différents systèmes de production EnR a un effet levier important car il mobilise de nombreux partenaires et acteurs du territoire : SPL ALEC 01, DDT, GRTgaz, ménages, communes. Cependant, il s'agit de bien définir le rôle et les contributions attendues des différentes parties prenantes, en outillant les différentes parties prenantes
<b>Niveau des réalisations des actions engagées</b>	↗	La CCPA porte des actions d'incitation ponctuelles. Cette action repose davantage sur l'engagement de partenaires, mobilisant les parties prenantes. La CCPA ne dispose pas d'une feuille de route propre à déployer, ce qui complexifie le suivi des réalisations
<b>Résultats au regard des objectifs fixés/effets sur les enjeux du territoire</b>	→	Le manque de suivi et pilotage amène une carence concernant l'évaluation des résultats et effets des mesures. Par ailleurs, les mesures portent uniquement sur de l'incitation, ne garantissant pas la traduction opérationnelle de projets
<b>Synthèse et recommandations</b>		
↗	La CCPA doit intégrer les actions en cours et à venir dans une stratégie EnR et une feuille de route opérationnelle qui permettra de structurer le développement des projets, filière par filière, en fonction des potentiels atteignables pour chaque filière. La CCPA peut porter l'animation de cette feuille à l'échelle du territoire	



## AXE D : Economie circulaire

# Axe D : Promouvoir l'économie circulaire



## Rappel des objectifs

La consommation énergétique finale liée à la gestion des déchets a plus que triplé entre 1990 et 2021 sur le territoire et émet des émissions de GES. Soutenir les actions en lien avec l'économie circulaire tels que la valorisation des déchets pour leur donner une deuxième vie permet ainsi de réduire les consommations d'énergie et d'émissions liées à leur transport et leur gestion. Le potentiel de réduction lié à la production et consommation responsable est estimé à 11%.

Pour permettre une telle réduction, plusieurs leviers d'actions sont mobilisés :

- Accompagner la réduction des déchets ;
- Soutenir les projets de valorisation des déchets sur le territoire ;
- Favoriser l'émergence de projets innovants et en lien avec l'économie circulaire.

## Analyse multicritères des actions de l'axe

Actions	Pertinence	Effet levier	Niveau de réalisation	Résultats/Effets	Synthèse
Action D.1.0 : Valoriser les déchets	↻	↻	↻	↻	↻
Action D.2.0 : Eviter les déchets	↻	↻	↑	↻	↻
Action D.3.0 : Faire émerger les projets innovants localement	↻	↻	↻	↻	↻

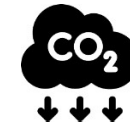
## Les principaux objectifs opérationnels jusqu'à 2030



Valoriser, réduire les déchets et promouvoir la consommation responsable



-11%



-11% t CO<sub>2</sub>e

Données issues du PCAET : correspondent au potentiel de réduction de la consommation énergétique finale et d'émissions des GES liés à la production et la consommation responsable

# Axe D : Promouvoir l'économie circulaire



## Forces/marges de progression de l'axe



- Un cadre stratégique en cours de construction avec l'engagement de la CCPA à la réalisation d'un PLPDMA
- Des actions de prévention à la réduction des déchets consolidées (élargissement de la taxe incitative, appui à l'essor de la rénovation)
- Une valorisation des déchets déjà importante (organique et énergétique)
- Une implication dans le projet pilote de PLAIN'ENERGIE, projet de valorisation des CSR par pyrogazéification
- Un axe économie circulaire très restrictif et portant principalement sur la thématique 'déchets'. Un besoin d'étoffer une feuille de route élargie au travers l'engagement de la CCPA dans la démarche TETE-ECi
- Une animation des acteurs économiques à renforcer en faveur d'un pivotement vers une économie locale plus circulaire

### Recommandations principales issues de l'analyse de l'Axe D :

- Elaborer une stratégie/feuille de route économie circulaire avec un spectre d'actions étendu à l'ensemble des axes fondamentaux de l'économie circulaire : offre des acteurs économiques, la demande et le comportement des consommateurs et la gestion des déchets
- Consolider l'offre d'accompagnement à la transition écologique des entreprises
- Intégrer les objectifs de transition et de résilience dans les critères d'aides et d'implantation des entreprises
- Poser les principes d'un aménagement économique aligné avec les enjeux de transition

*Nota : cet axe sera très largement renforcé dans le cadre de la démarche COT Eci et PLPDMA*

# Evaluation multicritères



## Action D.1.0 : Valoriser les déchets



<b>Objectifs de l'action</b>	Valoriser les déchets du territoire, notamment en énergie pour le secteur industriel	
<b>Cibles</b>	Industriels Communes CCPA	
<b>Partenaires</b>	<b>Pilote :</b> Pôle environnement / déchets (coordination) Développement éco. (recyclerie)	<b>Partenaires :</b> Consortium PLAIN'ÉNERGIE, SMPIPA (mutualisation entre entreprises), Tri'Alpes et la Rénoverie (recyclerie), CCI Ain (accompagnement entreprises)
<b>Réalisations</b>		
<b>Mesures non engagées</b>	- Accompagnement du projet d'Ecologie Industrielle Territoriale sur le Parc Industriel de la PIPA (mené par le SMPIPA)	
<b>Mesures en cours / réalisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des entreprises sur l'environnement et le développement durable par la CCI de l'Ain (accompagnement développement durable niveau 1)</li> <li>- Les déchets de la CCPA sont valorisés énergétiquement (chaleur et électricité) via le SITOM Nord-Isère L'énergie produite par l'UIOM est injectée dans le réseau de chaleur</li> <li>- La CCPA est impliquée dans le projet PLAIN'ÉNERGIE qui vise à développer une première installation industrielle expérimentale de traitement et de conversion énergétique d'une large gamme de déchets résiduels collectés (CSR) au sein de la CCPA et du PIPA et non valorisés par ailleurs, pour produire du gaz renouvelable injectable dans le réseau de gaz existant</li> <li>- Tri Mécano Biologique sur le site d'ORGANOM à Viriat</li> <li>- Accompagnement d'un projet de recyclerie sur Ambérieu-en-Bugey</li> </ul>	
<b>Résultats</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La performance énergétique de l'UIOM de Bourgoin-Jallieu est de 73,0 % en 2020 à (il est requis 65%), pour autant cet indicateur n'est pas suivi par la CCPA</li> <li>- Valorisation énergétique (KWh) et émissions de GES évitées à demander au syndicat</li> </ul>		

Evaluation		
<b>Pertinence au regard de la situation régionale</b>	↗	La valorisation énergétique des déchets contribue à l'augmentation de la production énergétique locale
<b>Effet levier sur la mobilisation du territoire</b> (collectivités, entreprises, citoyens)	↗	Les projets de valorisation des déchets ont un effet levier important car ils impliquent plusieurs acteurs du territoire : les usagers sur la qualité du tri de leur ordures ménagères, le syndicat ORGANOM et le SITOM pour le traitement et la valorisation énergétique des déchets, la recherche pour la mise en place du process de pyrogazéification, les entreprises du PIPA impliquées dans les projets et GRT gaz pour l'injection et la distribution du gaz renouvelable injecté dans le réseau
<b>Niveau des réalisations des actions engagées</b>	↗	Les actions en faveur de la valorisation énergétique des déchets sont bien amorcées sur le territoire. Le projet de recyclerie a été mené à bien, cette dernière étant aujourd'hui en activité. L'engagement dans le projet PLAIN'ÉNERGIE est également effectif. La CCPA ne dispose par contre pas de vision de l'accompagnement des entreprises
<b>Résultats au regard des objectifs fixés/effets sur les enjeux du territoire</b>	↗	La performance énergétique de l'UIOM est élevée. Cependant à ce stade la CCPA n'effectue pas de suivi fin des données et indicateurs, et évaluation des gains associés à la valorisation énergétique des déchets : baisse des émissions GES et kWh produits sur le territoire. Le suivi et pilotage des autres mesures est tout aussi faible, ne permettant pas de donner à voir de leurs impacts.
<b>Synthèse et recommandations</b>		
↗	Les mesures de valorisation des déchets sont en cours de mise œuvre. La CCPA avance conformément à son objectif initial. Cependant, l'intégralité des mesures ne sont pas encore à l'œuvre (projet de pyrogazéification PLAIN'ÉNERGIE), les effets ne seront donc pas mesurables immédiatement. Même si cela paraît complexe du fait de la structuration du syndicat, l'un des enjeux à moyen terme pourrait être d'interpeller la valorisation énergétique des déchets, en dehors du territoire, avant une valorisation matière et organique accrue, localement. Il y a enfin un enjeu à hiérarchiser les actions sur les déchets en commençant par réduire les tonnages de déchets, mener des actions de valorisation énergétique et enfin valoriser la matière (objet de l'action D.2.0. et du PLPDMA)	

# Evaluation multicritères



## Action D.2.0 : Eviter les déchets



<b>Objectifs de l'action</b>	Mettre en place des mesures incitant à la réduction des déchets ménagers résiduels (et assimilés)	
<b>Cibles</b>	Usagers	
<b>Pilot/Partenaires</b>	<b>Pilote :</b> Pôle environnement / déchets (coordination) PCAET (incitations)	<b>Partenaires :</b> CITEO (extension consignes de tri), ORGANOM (éco-événements)
<b>Réalisations</b>		
<b>Mesures non engagées</b>	- Extension du financement de composteurs aux entreprises, écoles et communes	
<b>Mesures en cours / réalisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension de la consigne de tri</li> <li>- Déploiement de la taxe incitative pour les ordures ménagères et déchets assimilés sur tout le territoire. Mise en place en 2013 sur le périmètre de la Plaine de l'Ain, elle a été étendue à l'ensemble de la CCPA et sa gestion est répartie sur 3 zones géographiques. Le taux de la taxe incitative a été validé début 2023.</li> <li>- La CCPA subventionne l'achat de composteurs individuels. Suite à une délibération de juin 2022 elle a décidé d'ouvrir ses aides au compostage collectif avec un accompagnement « technique » : une première demande a été formulée par l'association SaintSor'lien</li> </ul>	
<b>Mesures additionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des scolaires dans le cadre de services civiques</li> <li>- Élaboration en cours du PLPDMA</li> </ul>	
<b>Résultats</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de composteurs subventionnés : 2021 : 98 ; 2020 : 123 ; 2019 : 131</li> <li>- Un tonnage sur les OMR et assimilés qui reste assez constant mis à part en 2022 : 2017 : 183 kg/hab/an, 2018 : 190 kg/hab/an, 2019 : 188 kg/hab/an, 2020 : 188 kg/hab/an, 2021 : 185 kg/hab/an, 2022 : 177 kg/hab/an</li> <li>- Enquête réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA : 1400 répondants</li> </ul>		

Evaluation		
<b>Pertinence au regard de la situation régionale</b>	↗	Cette action est pertinente au regard des enjeux de réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES liés au transport et au traitement des déchets
<b>Effet levier sur la mobilisation du territoire</b> (collectivités, entreprises, citoyens)	↗	La mise en place d'une tarification incitative et la subvention de composteurs poussent les usagers à changer leurs pratiques et à améliorer le tri. Cette action dispose donc d'un fort effet levier sur les habitants du territoire.
<b>Niveau des réalisations des actions engagées</b>	↑	Des mesures visant à la réduction des déchets résiduels sur le territoire sont en place. L'extension de la distribution de composteur aux entreprises et aux communes peut constituer un levier supplémentaire pour contribuer à la diminution des déchets résiduels sur le territoire. La dynamique est en progression. La carence d'objectif ne permet pas d'évaluer la trajectoire
<b>Résultats au regard des objectifs fixés/effets sur les enjeux du territoire</b>	↗	Le poids des OMR et assimilés par habitant n'a pas véritablement baissé depuis 2021 malgré la mise en place de la taxe incitative et la distribution de composteurs. Il est à noter toutefois que le poids du tri est équivalent à la moyenne nationale avec une qualité qui s'améliore. Enfin, il existe une importante disparité des performances par secteur sur le territoire
Synthèse et recommandations		
↗	Les impacts des mesures incitatives prises sur la réduction des déchets ne sont pas saillants dans l'évolution des volumes par habitant. L'extension de la TiEOM restant encore assez récente, les effets ne sont peut-être pas encore visibles. Des mesures sont à implémenter sur le collectif et les déchets assimilés (école, entreprises, bar/restaurants). Le PLPDMA en cours a pour objectif d'établir le diagnostic et proposer des actions de réduction de la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation des produits. Ce plan fera le lien avec l'obligation réglementaire de proposer des solutions de tri des biodéchets à la source avant le 1 er janvier 2024	



# Evaluation multicritères



## Action D.3.0 : Faire émerger les projets innovants localement



<b>Objectifs de l'action</b>	Faciliter l'implantation de projets innovants de réduction et de valorisation des déchets	
<b>Cibles</b>	Acteurs économiques du territoire	
<b>Pilote/Partenaires</b>	<b>Pilote :</b> Pôle environnement / déchets (coordination) PCAET (incitations)	<b>Partenaires :</b> Département de l'Ain (Agrilocal), Région Auvergne Rhône-Alpes
<b>Réalisations</b>		
<b>Mesures non engagées</b>	- Etude de mise à disposition d'un transport solidaire vers les déchetteries	
<b>Mesures réalisées</b>	- Création de la plateforme Agrilocal, portée par le Département de l'Ain : plateforme d'approvisionnement en produits locaux, à destination de la restauration collective - Installation d'un point de vente collectif pour des agriculteurs locaux - Mise à disposition de broyeurs sur le territoire	
<b>Résultats</b>		
- Données Agrilocal (à août 2022) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 160 acheteurs et 170 fournisseurs.</li> <li>- Restauration pour les collectivités, fournisseurs de la restauration collective scolaire sur la CCPA inscrits</li> <li>- 4 collèges de la CCPA passaient par la plateforme en 2022</li> </ul>		

Evaluation		
<b>Pertinence au regard de la situation régionale</b>	↗	La mise en place de projets innovants en lien avec l'économie circulaire et plus particulièrement l'alimentation peut répondre au enjeux de réductions des émissions de gaz à effet, liées aux transports des denrées alimentaires entre autres.
<b>Effet levier sur la mobilisation du territoire (collectivités, entreprises, citoyens)</b>	↗	Les projets en place sur le territoire impliquent différentes parties prenantes du territoire : producteurs, citoyens, la CCPA, le département.
<b>Niveau des réalisations des actions engagées</b>	↗	Les mesures sont en partie déployées sur le territoire mais sont peu nombreuses
<b>Résultats au regard des objectifs fixés/effets sur les enjeux du territoire</b>	→	Absence de résultats et d'effets des mesures
<b>Synthèse et recommandations</b>		
→	La mise en place de cette action est peu aboutie car peu de mesures opérationnelles ont été inscrites au PCAET. Un accompagnement renforcé de la CCPA aux porteurs de projets peut permettre de développer plus de projets innovants en lien avec l'économie circulaire	



## **AXE E : Renforcer la capacité d'adaptation du territoire et des activités économiques au changement climatique & protéger l'environnement**

# Axe E : Renforcer la capacité d'adaptation du territoire et des activités économiques au changement climatique & protéger l'environnement



## Rappel des objectifs

La hausse des températures en région Auvergne-Rhône-Alpes, qui pourrait atteindre +5°C en 2100 et la variation interannuelle des précipitations conduisent les territoires à renforcer leur capacité d'adaptation face au réchauffement climatique afin de limiter les impacts de ce dernier sur les activités économiques, les populations et l'environnement.

La CCPA a pour cela l'ambition de :

- Contribuer à la préservation de la ressource en eau sur laquelle la pression est de plus en plus forte ;
- Sensibiliser les scolaires pour une meilleure connaissance des enjeux de transition écologique ;
- D'accompagner la végétalisation des villes pour diminuer la vulnérabilité aux phénomènes météorologiques intenses (vagues de chaleur, fortes pluies ...) ;
- De sensibiliser largement les citoyens aux éco-gestes ;
- D'accompagner le secteur agricole dans son adaptation au changement climatique.

## Les principaux objectifs opérationnels jusqu'à 2030



Préservation de la ressource en eau, sensibilisation aux éco-gestes et à la consommation responsable, végétalisation des villes et plantation de haies bocagères, utilisation de matériaux bio-sourcés



10 à 18 tCO<sub>2</sub>e

Données issues du PCAET : correspondent au potentiel de stockage carbone de 20 km de haies

## Analyse multicritères des actions de l'axe

Actions	Pertinence	Effet levier	Niveau de réalisation	Résultats/Effets	Synthèse
Action E.1.0 : Préserver la ressource en eau	↻	↻	↻	➔	↻
Action E.2.0 : Sensibiliser les scolaires	↻	↻	↻	↻	↻
Action E.3.0 : Végétaliser les villes	↻	↻	↻	➔	↻
Action E.4.0 : Eco-événements et sensibilisation	↻	➔	↻	➔	↻
Action E.5.0 : Intégrer les impacts du changement climatique sur l'agriculture	↻	↻	↻	➔	↻

# Axe E : Renforcer la capacité d'adaptation du territoire et des activités économiques au changement climatique & protéger l'environnement



## + Forces/marges de progression de l'axe

- Une connaissance partagée des enjeux locaux de gestion des eaux pluviales et des inondations sur son territoire (peu exposé sauf aux abords de l'Ain)
- Des actions de sensibilisation des publics scolaires, notamment au travers l'action Watty à l'école
- Des actions de création / restauration de trames verte et bleue dans le cadre du Marathon de la biodiversité soutenu par l'Agence de l'eau et la CC
- Des actions de soutien en lien avec le plan nature et biodiversité du Département de l'Ain (lutte contre les EEE...)
- Des actions d'accompagnement à l'éco-consommation menées via l'appui de l'association la corde alliée ou dans le cadre du projet Box, du dispositif Slime. Des actions plus ponctuelles sont portées par la SPL ALEC AIN
- Des actions à renforcer sur la préservation de la ressource en eau (sensibilisation des communes sur le ruissellement, soutien à la récupération des eaux de pluie, etc.)
- Peu d'actions d'adaptation sur les populations et les activités (notamment économiques) du territoire

### Recommandations principales issues de l'analyse de l'Axe E :

- En s'inspirant de l'exemple de Vademecum de Valence Agglomération, traduire les objectifs du PCAET et des documents d'urbanisme pour chaque commune, afin de faciliter l'appropriation des leviers
- Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique dans les aménagements ou réaménagements d'espaces publics ainsi que dans la rénovation des bâtiments
- Projeter les investissements de la CCPA dans un monde +2°C
- Accompagner les exploitations du territoire vers plus d'autonomie par rapport aux ressources, renforcer leur rôle de producteur énergétique et favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique
- Accompagner le développement des pratiques agroécologiques et agroforesteries favorables au stockage du carbone

# Evaluation multicritères

## Action E.1.0 : Préserver la ressource en eau



<b>Objectifs de l'action</b>	Optimiser l'utilisation de la ressource en eau sur l'ensemble des usages dans un contexte de diminution de la disponibilité	
Cible	Usagers, acteurs économiques, communes	
<b>Pilote/ Partenaires</b>	<b>Pilote :</b> Pôle environnement (coordination) Pôle PCAET (box climat)	<b>Partenaires :</b> SR3A (délégation SAGE, GEMAPI), DDT01 (exposition risques naturels)
<b>Réalisations</b>		
<b>Mesures non engagées</b>	- Recommandations auprès des communes / imperméabilisation (actions permettant de lutter contre les risques inondations et optimisation récupération des eaux de pluie au plus près de leur point de chute, utilisation alternative des eaux)	
<b>Mesures en cours / réalisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La CCPA connaît les enjeux locaux de gestion des eaux pluviales et des inondations sur son territoire. Une cartographie des zones exposées au risque inondation est présente au PCAET. Le territoire n'est pas réellement concerné par le risque inondation sauf aux abords de l'Ain</li> <li>- Prise en compte du risque inondation dans les opérations d'aménagement sans qu'il existe au sein de la collectivité de politiques officielles d'adaptation</li> <li>- Accompagnement des foyers modestes et très modestes aux économies d'eau avec pause de petit matériel (i.e. projet Box / climat et Slime) + sensibilisation des scolaires au travers de Watty à l'école avec transmission de kit "écon'eaume" pour réduction des consommations au sein des familles</li> </ul>	
<b>Résultats</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- De nov. 2019 à janv.23 : 189 foyers + 28 structures accompagnées dans le cadre de l'accompagnement Box climat / slime → économies de 10 m3/hab/an et entre 400 et kWh/hab/an</li> <li>- 703 Kits éconEAUme distribués sur l'année scolaire 2022/2023 à 661 élèves et à 42 membres des équipes pédagogiques des écoles</li> </ul>		

Evaluation		
<b>Pertinence au regard de la situation régionale</b>	↗	La disponibilité en eau et le bilan hydrique des sols diminuent avec l'augmentation du nombre de jours chauds et la variabilité interannuelle des précipitations. La rationalisation de l'utilisation en eau sur l'ensemble des usages est indispensable et pertinente au regard de ces enjeux
<b>Effet levier sur la mobilisation du territoire (collectivités, entreprises, citoyens)</b>	↗	La préservation de la ressource en eau cible l'ensemble des acteurs du territoire et implique de nombreuses parties prenantes : agence de l'eau, les acteurs du SAGE, Bassin Rhône Méditerranée ...
<b>Niveau des réalisations des actions engagées</b>	↗	La majorité des mesures planifiées pour préserver la ressource en eau sont engagées. Il est cependant nécessaire de renforcer la sensibilisation et le travail avec les communes pour préserver la qualité et la quantité d'eau dans les nappes et réduire le risque inondation lors de fortes pluies : limitation de l'artificialisation des sols, récupération des eaux de pluie au plus près de leurs points de chute...
<b>Résultats au regard des objectifs fixés/effets sur les enjeux du territoire</b>	→	Un suivi régulier est en place mais l'impact est limité au regard des enjeux liés à l'eau
Synthèse et recommandations		
↗	<p>La CCPA a initié un travail sur la préservation de la ressource en eau mais l'ambition doit être plus forte pour répondre aux enjeux. Il s'agit d'abord de renforcer la sensibilisation et la communication auprès des acteurs du territoire sur la vulnérabilité du territoire à la sécheresse et le risque inondation même s'il est contenu pour le moment aux abords de l'Ain. La CCPA peut pour cela diffuser les données du diagnostic de vulnérabilité qui pourrait être actualisé et affiné dans les prochains mois et s'appuyer sur les données disponibles de l'ORCAE .</p> <p>La CCPA peut également formaliser un plan d'adaptation au changement climatique, co-construit avec les communes et les parties prenantes du territoire en inscrivant des actions à mener dans un futur proche pour préserver la qualité de l'eau et limiter ses prélèvements</p>	

# Evaluation multicritères

## Action E.2.0 : Sensibiliser les scolaires à la protection de l'environnement



<b>Objectifs de l'action</b>	Porter à connaissance des jeunes publics les enjeux liés à la protection de l'environnement, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et impulser la mise en place d'éco-gestes	
<b>Cibles</b>	Ecoles élémentaires et collèges	
<b>Pilote/Partenaires</b>	<b>Pilote</b> : Pôle PCAET (coordination)	<b>Partenaires</b> : Département de l'Ain et SPLALECO1 (challenge anti-gaspi), ECO CO2 (watty à l'école), ATMO
<b>Réalisations</b>		
<b>Mesures non engagées</b>	- Accompagnement de la labélisation Eco-écoles	
<b>Mesures en cours / réalisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Challenge anti-gaspi dans les collèges (porté par le Département de l'Ain et SPLALECO1)</li> <li>- Sensibilisation à la qualité de l'air dans les écoles (ATMO)</li> <li>- La CCPA accompagne la sensibilisation des scolaires aux enjeux CAE au travers du programme WATTY porté par éco CO<sub>2</sub> : sensibilisation des enfants aux économies d'énergie et d'eau. Programme CEE. Concours organisé chaque année dans le cadre de WATTY à l'école</li> <li>- La CCPA finance/soutien aussi des projets de sensibilisation autour des enjeux écologiques/alimentaires et agricoles dans les écoles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture du catalogue TablOvert avec animation en classe ou des visites de sites agricole (association l'AFOCG)</li> <li>- Animation réalisée par la SEMA "un berger dans mon école"</li> </ul> </li> <li>- Accompagnement de la CCPA au service civique</li> </ul>	
<b>Résultats</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 912 élèves sensibilisés dans le cadre du programme pour 38 classes éligibles par an soit 2500 enfants sensibilisés depuis le début du programme (en 3 animations à chaque fois) + distribution d'un kit avec mousses et évaluation du débit)</li> <li>- Pas de quantification des réductions de consommation d'énergie dans les écoles</li> <li>- Objectif d'accompagner 2 écoles par an dans la démarche ecolabel non démarré</li> </ul>		

Evaluation		
<b>Pertinence au regard de la situation régionale</b>	↗	Les mesures mises en place sur cette action sont pertinentes au regard des enjeux liés à la transition écologique. La sensibilisation des publics jeunes doit conduire à une évolution des pratiques des habitants, en cohérence avec les enjeux territoriaux
<b>Effet levier sur la mobilisation du territoire (collectivités, entreprises, citoyens)</b>	↗	Les mesures impliquent différents partenaires tels que le département, l'ALEC, des associations et impliquent certaines écoles du territoire de la CCPA. L'implication des enfants scolarisés permet de démultiplier la dissémination des messages, notamment auprès des familles. L'enjeu est ainsi de massifier les circuits de diffusion des messages clés
<b>Niveau des réalisations des actions engagées</b>	↗	Presque 1000 élèves ont été sensibilisés dans le cadre du programme WATTY et la majorité des mesures sont engagées. Le processus de labélisation Eco-écoles n'est pas amorcé même si la CCPA soutien déjà beaucoup de projets dans les écoles
<b>Résultats au regard des objectifs fixés/effets sur les enjeux du territoire</b>	↗	Les objectifs fixés dans le PCAET concernaient l'accompagnement du label éco-école (2 par an) qui n'a pas encore été mis en œuvre. Les résultats de cette action sont chiffrables en partie mais portent sur les programmes Watty par exemple et non les actions prévues initialement
Synthèse et recommandations		
↗	La CCPA est active dans le soutien aux projets dans les écoles mais le suivi des impacts pourrait être renforcé en suivant l'évolution de la consommation en énergie, dans un premier temps à l'échelle de l'établissement (dans le cadre d'éco label par exemple qui n'est pas en place pour le moment). Il y a un enjeu à réinvestir le sujet de l'établissement dans sa globalité et à l'aune de modification de certains programmes actuellement proposés, repenser une offre d'accompagnement et d'animation sur les thématiques déchets, CAE, alim / agri à destination des enseignants et relancer l'accompagnement des établissements volontaires dans des démarches eco-label. Ces actions de sensibilisation dans les écoles peuvent être couplées à la mise en place de documents cadre structurant les conditions d'utilisation des bâtiments (extinction des lumières, utilisation de l'eau ...) pour découpler les impacts.	

# Evaluation multicritères

## Action E.3.0 : Végétaliser les villes



<b>Objectifs de l'action</b>	La végétalisation des villes et la plantation de haies bocagères contribuent à : - L'atténuation au changement climatique sur le territoire par le stockage de carbone et à l'amélioration de la qualité de l'air - la lutte contre les îlots de chaleur en milieu urbain - la réduction du risque inondation : limitation du ruissellement par une meilleure absorption de l'eau au niveau de la végétation	
<b>Cibles</b>	Communes de la CCPA, usagers	
<b>Pilote/Partenaires</b>	Pilote : Pôle PCAET (coordination)	Partenaires : Département de l'Ain (Aide à la plantation de haies bocagères)
<b>Réalisations</b>		
<b>Mesures non engagées</b>	- Expérimentation de solutions innovantes dans les communes de la CCPA dans le cadre du projet ACMUTEP - Accompagnement des communes sur le sujet de la végétalisation et l'entretien	
<b>Mesures en cours/réalisées</b>	- Plan Aide à la plantation de haies bocagères - Lancement d'une campagne et concertation autour de la plantation de haies sur le territoire - Participation au Marathon de la biodiversité, opération qui « vise à restaurer ou à créer un réseau bocager à l'échelle d'un territoire, avec pour cible 42 km de haies et 42 mares »	
<b>Résultats</b>		
- 5 km de haies bocagères plantées en 2021 / 2022 et 16 Km en 2022 / 2023 => soit un peu plus de 20 Km en deux ans de marathon - 1km de haies bocagères stocke entre 0,5 et 0,9 tonnes de CO <sub>2</sub> par an (sol et végétation). Ce sont entre 10 et 18 tCO <sub>2</sub> e stockés en plus en 2030 sur une hypothèse de création de 20km de haies. Soit un bénéfice total prévisionnel lié au marathon de la biodiversité et la plantation de 42 km de haies de 21 à 38 tCO <sub>2</sub> e stockés		

<b>Evaluation</b>		
<b>Pertinence au regard de la situation régionale</b>	↗	La végétalisation des villes est pertinente au regard de la multiplication des épisodes de canicule sur le territoire, pour permettre une meilleure absorption d'eau dans les sols en cas de fortes pluies et pour répondre aux objectifs de réduction d'émissions de GES
<b>Effet levier sur la mobilisation du territoire</b> (collectivités, entreprises, citoyens)	↗	L'effet levier peut être important car l'action implique les communes. Il pourrait être encore massifié avec des actions de sensibilisation auprès des acteurs économiques du territoire
<b>Niveau des réalisations des actions engagées</b>	↗	Une partie des mesures est engagée. Des réflexions sur la mise en place de solutions dans les communes sont à mener. D'autre part, aujourd'hui, les principales réalisations sont effectuées dans le cadre du marathon de la biodiversité, ne visant pas la végétalisation des villes mais le redéploiement de zones favorables à la biodiversité sur le territoire
<b>Résultats au regard des objectifs fixés/effets sur les enjeux du territoire</b>	→	L'action fait état d'une absence d'objectif en termes de nombre de km de haie à planter, en dehors du marathon de la biodiversité et de la végétalisation en propriété communale qui ne visent pas les centres-bourgs. Les réalisations, bien que vertueuses et ambitieuses, ne répondent pas à l'objectif initial de l'action
<b>Synthèse et recommandations</b>		
↗	Les réalisations actuelles portent sur la végétalisation du territoire mais ne ciblent pas spécifiquement les villes. La volonté de la CCPA de végétaliser les centres urbains peut s'étendre à d'autres acteurs du territoire : sensibilisation des acteurs économiques (végétalisation des parking des hypermarchés et des entreprises, réflexion sur l'agroforesterie avec les acteurs du monde agricole....) et accompagnement des communes sur ce sujet. La végétalisation des centres urbains doit être prise en compte dans les opérations futures d'aménagement de la CCPA. En appuyant l'intégration de cette problématique dans les documents d'urbanisme, et travaillant à l'accompagnement des projets d'aménagement, la CCPA doit outiller les maitres d'ouvrages à un retour accru de la végétalisation en ville.	

# Evaluation multicritères

## Action E.4.0 : Sensibiliser autour des évènements

<b>Objectifs de l'action</b>	Sensibiliser les usagers à la consommation responsable et aux enjeux de transition écologique plus largement lors d'évènements organisés sur le territoire. Limiter les déchets engendrés par les évènements.	
<b>Cibles</b>	Usagers	
<b>Pilote/Partenaires</b>	<b>Pilote</b> : Pôle PCAET (coordination) - Pôle Sport & loisirs (accompagnement)	<b>Partenaires</b> : Organom et ALEC01 (éco-événements), ATMO (exposition)
<b>Réalisations</b>		
<b>Mesures non engagées</b>	- Elaboration d'une charte éco-événement à signer par les structures organisatrices d'évènements et soutenus par les communes ou la CCPA	
<b>Mesures en cours/réalisées</b>	- Exposition « L'air à la loupe » : ATMO Auvergne Rhône Alpes a créé une exposition sur la qualité de l'air et le changement climatique. Les panneaux de l'exposition peuvent être mis à disposition lors d'évènements - Accompagnement des éco-événements : la CCPA a mis en place un programme d'accompagnement des gestionnaires d'évènements sur le territoire depuis 2022 pour les accompagner dans l'intégration de l'éco-responsabilité	

### Résultats

- Enquête en 2022 auprès de plus de 200 associations
- Réalisation de 4 ateliers d'information / accompagnement des associations sur l'éco-responsabilité
- Création d'un outil d'autodiagnostic et éléments de communication à venir (dont une page web entière dédiée au sujet)
- La charte éco-responsable n'a pas été élaborée et n'est plus à l'ordre du jour

## Evaluation

<b>Pertinence au regard de la situation régionale</b>	↗	L'action est pertinente au regard des enjeux de transition écologique sur le territoire
<b>Effet levier sur la mobilisation du territoire (collectivités, entreprises, citoyens)</b>	↗	L'effet levier de cette action est assez important car il permet de sensibiliser un grand nombre de personnes sur les enjeux de de transition écologique. Il implique également divers partenaires comme les associations, les entreprises du territoire, le syndicat de traitement et de valorisation des déchets et la SPL ALEC. La CCPA réfléchit actuellement à la poursuite de ces actions d'accompagnement
<b>Niveau des réalisations des actions engagées</b>	↗	Une partie des mesures est engagée
<b>Résultats au regard des objectifs fixés/effets sur les enjeux du territoire</b>	→	Absence d'objectifs fixés initialement pour cette mesure. Impact modéré des ateliers d'accompagnement avec une trentaine d'associations sensibilisées lors des ateliers

## Synthèse et recommandations



Un manque d'objectif et de critères d'éco-conditionnalité pour le financement par les communes ou la CCPA des évènements sur le territoire est observé. Il faut poursuivre et renforcer le projet en menant les actions suivantes : proposer des témoignages, visites et rencontres avec des associations du territoire, réfléchir à la rédaction d'une charte (même si cette action paraît peu pertinente), regarder les critères de financement sous l'angle éco-responsabilité. Il sera intéressant d'élargir l'éco-conditionnalité à d'autres critères que ceux liés aux déchets.



# Evaluation multicritères

## Action E.5.0 : Intégrer les impacts du changement climatique sur l'agriculture

<b>Objectifs de l'action</b>	Le secteur agricole, à la fois 3ème secteur le plus émetteur en GES après les transport et l'industrie (hors production d'énergie) mais également source de stockage de carbone, est aujourd'hui l'un des secteurs particulièrement impacté par les conséquences du changement climatique, notamment en lien avec la vulnérabilité et la disponibilité de la ressource en eau	
<b>Cibles</b>	Acteurs du secteur agricole	
<b>Pilote/Partenaires</b>	<b>Pilote :</b> Chargée de mission PCAET (coordination) Pôle développement économique (en lien avec les agriculteurs)	<b>Partenaires :</b> Région Auvergne Rhône-Alpes (soutien intempéries), Chambre d'agriculture de l'Ain et Département de l'Ain, CC Dombes et CC Bugey
<b>Réalisations</b>		
<b>Mesures non engagées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion des études existantes sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique dans la région et le département</li> </ul>	
<b>Mesures en cours/réalisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien de la région envers les vignobles face aux intempéries</li> <li>- Plantation de haies bocagères et préservation des zones humides</li> <li>- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (ambrosie, frelon asiatique, jussie...)</li> <li>- Délégation alimentation et agriculture et élaboration d'une stratégie alimentation et agriculture</li> <li>- Soutien de 3 PAEC sur le territoire</li> <li>- Soutien de la SEMA et du PPT</li> </ul>	
<b>Résultats</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 km de haies bocagères plantées en 2021 / 2022 et 16 Km en 2022 / 2023 =&gt; soit un peu plus de 20 Km en deux ans de marathon</li> </ul>		

<b>Evaluation</b>		
<b>Pertinence au regard de la situation régionale</b>	↗	Accompagner le secteur agricole dans le contexte du changement climatique est nécessaire puisqu'il répond à de nombreux enjeux de transition écologique (lutte contre l'érosion des sols, stockage de carbone, limitation de la pression sur la ressource en eau ...)
<b>Effet levier sur la mobilisation du territoire</b> (collectivités, entreprises, citoyens)	↗	L'effet levier de l'action est important car il mobilise à la fois les exploitants agricoles mais également plusieurs acteurs du territoire : chambre d'agriculture, les collectivités, les syndicats (SR3A..), le SAGE...
<b>Niveau des réalisations des actions engagées</b>	↗	Une majorité des mesures prévues est initiée mais le contenu de cette action est peu dimensionné face aux enjeux d'adaptation sur le secteur agricole. D'autres actions doivent être engagées, portées à connaissance, soutenue pour accompagner le secteur
<b>Résultats au regard des objectifs fixés/effets sur les enjeux du territoire</b>	→	Aucun objectif ni dispositif de suivi n'est en place (nombre d'agriculteurs accompagnés dans le cadre des MAEC, nombre de conseil techniques/an promulgués par la chambre d'agriculture ...)
<b>Synthèse et recommandations</b>		
↗	Le travail sur l'adaptation a été initié au sein de la CCPA mais les actions sont à date insuffisantes pour répondre aux enjeux du territoire. L'impact du changement, entre autres sur le secteur agricole, se fait déjà ressentir et il y a une forme d'urgence à accompagner les agriculteurs dans la mise en place de nouvelles pratiques agricoles. La mise en œuvre de la stratégie et alimentation doit contribuer à l'action communautaire. Même si la CCPA est dépourvue de la compétence agricole, elle peut jouer un rôle d'animateur territorial et porter l'organisation de réflexions autour des enjeux d'adaptation (au sein d'un projet alimentaire territorial par exemple). La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain gagnerait à renforcer la connaissance / l'animation / le soutien et la communication d'actions sur le sujet	

# 04.

## Bilan Global et synthèse de l'évaluation

# 04 - Bilan global et synthèse de l'évaluation

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20231116-D20231116-220-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2023  
Date de réception préfecture : 20/11/2023

## 4-1 Un Plan Climat qui doit accélérer la mise en œuvre des actions sur deux de ses axes

Malgré un bon niveau d'engagement moyen des actions avec 73% des mesures opérationnelles mises en œuvre, les axes « EnR&R » et « Adaptation au changement climatique » ont un niveau de réalisation inférieur à 25% et le niveau d'avancement de certaines actions engagées ne permet pas à date d'évaluer les résultats et les effets des mesures sur les enjeux du territoire.

Depuis son approbation, il apparaît que la définition de certaines actions a manqué de précisions et de modalités d'accompagnement de mise en œuvre (indicateurs) ce qui rend certaines actions inopérantes sur le territoire. De fait, certaines mesures définies initialement, n'ont pas été mises en œuvre telles que décrites dans le document approuvé. Par ailleurs, beaucoup de mesures inscrites au PCAET sont de l'ordre de l'information et de la sensibilisation des acteurs. Il semble important d'aller vers des leviers d'actions plus opérants en accompagnant les acteurs du territoire à la mise en œuvre de solutions opérationnelles.

Sans recréer de plan d'actions ad-hoc, les travaux en cours sur le PLPDMA, la démarche COT CAE et ECI ainsi que l'évaluation mi-parcours, permettent la co-construction d'une feuille de route de transition. Les travaux en cours permettront en effet de mettre en œuvre pour les 3 prochaines années, des actions co-construites, ajustées et réorientées et d'intégrer dans la révision à venir du PCAET plus d'opérabilité et de clarté. Il reste encore à ce stade à définir des objectifs et des indicateurs pour les actions nouvellement retenues dans le cadre de la construction de la feuille de route de transition.

### *Notre recommandation :*

*Un exercice de remise à plat du programme d'actions gagnerait à être initié. Il permettra de (i) questionner la réelle pertinence et faisabilité des actions non engagées et de (ii) de mettre à jour les actions qui le nécessitent (évolution du contexte, atteintes des objectifs, etc.)*

## 4.2 Un programme d'actions peu évaluable sur l'ensemble

Afin d'évaluer réellement ce qui a été mis en œuvre, il est indispensable d'avoir une approche structurante de la mise en œuvre opérationnelle.

Par ailleurs, au-delà du suivi de la mise en œuvre, la CCPA doit structurer le suivi de ces actions, et définir des indicateurs qu'elle sera en capacité de mesurer régulièrement afin de (i) apprécier sa contribution dans la dynamique territoriale de transition énergétique, (ii) alimenter les réflexions politiques et stratégiques en faveur des orientations à suivre en matière de transition énergétique et (iii) outiller les services en vue de l'évaluation finale de son Plan Climat.

La plupart des mesures ne sont pas évaluables et cela pour plusieurs raisons : absence d'indicateurs, difficulté ou absence d'accès aux données, carence dans le suivi, manque d'objectifs opérationnels inscrits au PACET et manque de maturité des actions. L'impossibilité à caractériser les résultats et les effets des mesures sur les enjeux du territoire ne permet pas à date de consolider les conclusions quant à l'efficacité du programme d'actions.

### *Notre recommandation :*

*La feuille de route PCAET-COT, en cours de construction, vient enrichir et renforcer le programme d'actions PCAET. Les réflexions menées dans le cadre de l'évaluation serviront à la révision du Plan Climat dans 3 ans. En prévision de cette révision du PCAET, le programme d'actions doit être piloté de manière plus fine afin de faire avancer les actions et les projets sur le territoire.*

*Il semble par ailleurs illusoire de penser que chaque action peut faire l'objet d'un suivi annuel, et ce a fortiori en s'attachant à collecter deux indicateurs distincts. De manière plus pragmatique, il conviendrait de définir par axe 3, 4 ou 5 indicateurs à suivre finement et permettant d'apprécier l'impact d'une ou plusieurs actions du dit axe. En parallèle de quoi, un travail d'évaluation plus fin serait réalisé chaque année sur deux ou trois actions différentes mais présentant des enjeux importants (financier, politique et/ou environnemental). Cette évaluation plus détaillée constituera de fait un véritable outil d'aide à la décision et le cas échéant de communication.*

# 04 - Bilan global et synthèse de l'évaluation

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20231116-D20231116-220-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2023  
Date de réception préfecture : 20/11/2023

## 4-3 Un Plan Climat très transversal avec un effet levier important

Le plan d'actions de la CCPA propose des actions sur un nombre de thématiques important et à enjeux pour le territoire (résidentiel, mobilité, EnR&R, adaptation au changement climatique...) et pour certaines allant au delà d'une démarche réglementaire en répondant à des enjeux plus globaux de transition écologique tels que la valorisation des déchets, l'adaptation du secteur agricole au changement climatique et le soutien aux actions en lien avec l'économie circulaire.

Même si les actions sont en cours de mise en œuvre et parfois juste initiées, leur inscription au PCAET traduit la volonté de CCPA de s'inscrire dans une démarche globale de transition écologique. Au-delà de cette transversalité, la CCPA a ciblé son programme d'actions vers les acteurs du territoire et coopère de manière forte sur certains sujets avec des acteurs privés économiques (exemple : projet de valorisation des CSR, plain'énergie). L'engagement en cours de la CCPA dans une démarche mutualisée COT/PCAET montre une belle dynamique des acteurs de la collectivité et traduit la volonté de la collectivité à construire une démarche partenariale de transition avec les acteurs du territoire.

### *Notre recommandation :*

*Forte de son expérience avec PLAIN'ENERGIE, la CCPA peut amplifier sa coopération avec d'autres acteurs du territoire et se positionner en tant qu'animateur territorial même quand elle est dépourvue de certaines compétences (agriculture, mobilité ...)*

## 4-4 Un pilotage transversal à consolider

La mise en œuvre du plan d'actions, se fait par un portage « individuel » des actions par chacun des référents. Ces derniers n'ont pour certains qu'une vision peu précise des objectifs et attentes relatifs aux exigences du Plan Climat. Par ailleurs, la CCPA ne bénéficie pas à ce jour d'une véritable vision transversale, partagée de la mise en œuvre du PCAET (selon une approche multi-acteurs), ne permettant pas un pilotage mobilisateur en capacité d'interroger la faculté de la collectivité à tenir ses engagements.

Cette évaluation intermédiaire a permis d'identifier le besoin réel de déploiement d'outils permettant (i) d'accompagner les référents d'actions dans la juste mise en œuvre, (ii) de consolider leur capacité à suivre les résultats et impacts des actions engagées et (iii) permettre une vision transversale du niveau d'engagement et d'avancement du programme d'actions pour la référente du PCAET.

Au-delà de la mobilisation interne, la CCPA doit renforcer la mobilisation des parties prenantes (communes, habitants, associations, partenaires économiques) pour impulser une dynamique vertueuse, contributrice des actions qu'elle pilote en faveur de la transition énergétique et écologique. Cela doit se matérialiser par des modalités de partenariat renforcé pour co-porter un certain nombre d'initiatives.

### *Notre recommandation :*

*Le PCAET induit la mise en place d'un véritable dispositif de pilotage, s'inspirant des pratiques management de portefeuille de projets : planification, gouvernance, organigramme des tâches, communication et reporting, rites et rythmes d'animation, etc. La CCPA doit renforcer son pilotage par l'animation d'une revue de projet régulière, à même de collecter les indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant de sécuriser le déploiement opérationnel de sa stratégie.*